

SHERBROOKE, MERCREDI, 13 OCTOBRE 1965



MME ED. COUTURE HONOREE. — Le président de la Chambre de commerce d'East Angus et son épouse ont été honorés au cours d'une soirée organisée en leur honneur. Sur la photo, on voit dans l'ordre habituel M. Ed. Couture qui semble admirer avec satisfaction le bouquet présenté à son épouse par Mme Bernard Palmer. Cette cérémonie avait lieu au cours d'une soirée organisée en l'honneur du président.

La "danse du président" à la Chambre d'East Angus

EAST ANGUS, (GP) — Les membres de la Chambre de commerce d'East Angus et leurs épouses se sont réunis à la salle du club de golf, pour la grande soirée annuelle, "La danse du président". Les activités ont débuté par un buffet froid auquel une centaine de convives ont pris place. Le buffet a été suivi du mot de bienvenue par le président du comité social M. Henri Beaudoin, et de la présentation d'un bouquet à Mme Ed. Couture, épouse du président de la Chambre de commerce, par Mme Bernard Palmer.

Le président de la Chambre de commerce, M. Ed. Couture, qui a été invité à adresser la parole, a remercié au nom de son épouse et en son nom personnel, les membres de cette association pour les belles fleurs offertes à son épouse, et s'est dit très heureux de cette belle marque de reconnaissance à leurs égard. Il les a remerciés d'être venu en si grand nombre assister à cette belle soirée.

"La Chambre de commerce n'est pas seulement une société locale, provinciale, mais internationale, et tout le monde peut y participer. Son but est de travailler en collaboration avec le conseil de ville, et lui donner tout le support possible".

Il félicite M. Henri Beaudoin et tous ceux qui ont contribué au succès de cette belle et mémorable soirée. Il invite tous ceux qui seraient intéressés à faire partie de cette association, de bien vouloir s'adresser au secrétaire J. Paul Roy. Il remercia les dames qui laissent à leur mari la liberté d'assister aux assemblées, et il remercia ses membres pour le passé et pour l'avenir.



CADEAUX-SOUVENIR. — M. Normand Maltais qui a été secrétaire de la Chambre de commerce pendant trois années consécutives, a eu l'agréable surprise de recevoir des mains du président de la Chambre de commerce d'East Angus, M. Ed. Couture, une magnifique serviette, et Mme Maltais une gerbe de fleurs en guise de reconnaissance pour leur dévouement pour ce mouvement. Les fleurs ont été présentées par Mme Jean-Paul Roy. Dans l'ordre habituel MM. Ed. Couture, Normand Maltais, Mme Maltais et Mme Roy.

Chronique municipale

ASCOT CORNER, (GR) — Les propriétaires ou locataires de terrains mobiles (ski-doo) n'auront dorénavant pas le droit de circuler dans les rues du village d'Ascot Corner.

Il leur sera également interdit de circuler sur le chemin du parc municipal, sur la patinoire municipale, sur les pelouses privées, pelouses publiques, terrains privés et terrains publics.

Une amende de \$50 sera exigible à quiconque enfreindra ce règlement qui entre en vigueur immédiatement.

Le conseil, qui a adopté ce règlement à sa dernière assemblée régulière, a l'intention de se montrer très sévère à ce sujet.

M. Fernand Demers a été nommé constable municipal à temps partiel. Il remplace M. Denis Camdem, démissionnaire, qui était également à temps partiel. M. Demers recevra \$50 par mois et \$10 d'allocation pour son automobile.

Le ministère des Travaux publics s'est chargé d'installer le système d'éclairage sur le pont de la rivière St-François, route 1. La municipalité devra cependant voir à l'entretien de ce système.

Les édiles ont homologué le rôle d'évaluation qui se chiffre approximativement à \$1,660,000 en biens imposables.

Les taxes devaient maintenant être payées de janvier à janvier et les conseillers déterminent le nouveau millin au mois le novembre.

Une taxe annuelle de \$1 pour les chiens et de \$2 pour leurs compagnes a été établie dans les limites d'Ascot Corner.

Par la Commission scolaire d'Ascot Corner

Un premier compte de taxe envoyé d'ici quelques jours

ASCOT CORNER (GR) — La Commission scolaire d'Ascot Corner enverra un premier compte aux contribuables de l'endroit, d'ici quelques jours.

Ce premier compte de taxes représentera la moitié de la taxe 1964-65.

Cette décision a été prise en conformité avec l'article 296-A que le ministère de l'Éducation a fait parvenir aux commissaires.

M. J.-E. Dubreuil, secrétaire-trésorier de cette commission, spécifie que l'organisme scolaire enverra un second compte vers le mois de mars, après que le ministère aura approuvé le budget soumis par la commission locale et aura fixé le millin pour l'année 1965-66.

La Croix-Rouge canadienne a maintenant une section à Windsor

WINDSOR, (AT) — C'est maintenant chose faite: la Croix-Rouge a sa section à Windsor. On vient d'en former le noyau que préside M. James Beattie. On tiendra une autre assemblée d'information la semaine prochaine.

Dimanche à Asbestos

M. Denis Decelles définira les buts d'une Caisse d'épargne

ASBESTOS, (JD) — M. Denis Decelles, un représentant de la Fédération des Caisses d'économie de la province de Québec, prononcera une conférence dimanche après-midi à compter de 1 h. 30 à l'ancienne chapelle St-Isaac Jogues, rue Chasné.

On sait que le Syndicat de l'Amiante d'Asbestos moussu actuellement le projet de formation d'une Coopérative d'épargne et de prêts à Asbestos. M. Decelles définira les buts d'une Caisse d'épargne.

Le secrétaire du Syndicat, M. Jean-Louis Gendron, a rappelé hier que cette assemblée ne s'adresse pas seulement aux membres mais également à tous les employés non syndiqués de la compagnie Canadian Johns-Manville.

Par ailleurs, un autre projet caressé par le Syndicat, soit la fondation d'une Fédération des associations à Asbestos, prendrait corps d'ici la fin du présent mois. Les divers organismes de la ville de l'amiante seront convoqués à une assemblée d'organisation d'ici peu.

A la JC d'Asbestos

Anciens et nouveaux se réunissent

ASBESTOS (JD) — Le "smoker" annuel de la Jeune chambre d'Asbestos qui réunit anciens et nouveaux membres, aura lieu ce soir à compter de 8 h.30, à l'hôtel Kebeck. Il s'agit de la première activité en importance pour cet organisme cette saison.

Le programme comprend l'assermentation des directeurs la proclamation des noms des Gouverneurs de la Jeune chambre pour 1965-66, le dévoilement des activités pour la saison. Un goûter sera servi durant la veillée.

Tous les membres devraient se faire un devoir d'y participer.

Travaux d'hiver de \$11,200 à Ascot Corner

ASCOT CORNER, (GR) — Les édiles d'Ascot Corner ont adopté, lors de leur dernière assemblée, un règlement de travaux d'hiver ou de chômage au montant de \$11,200.

M. J.-E. Dubreuil, secrétaire-trésorier de cette municipalité, a spécifié que ce montant servirait à des travaux de creusage de fossés sur une ferme appartenant à M. Bartonnaiss, à la construction d'une estrade et d'une cabane de hockey au nouveau parc municipal, au terrassement et au nivellement de deux parcs municipaux, et à la construction d'estrades au parc municipal rue Pomerleau.

Les journaliers recevront \$1.25 de l'heure alors que les contremaîtres et les opérateurs de machineries recevront \$1.75.

Maintien de la professionnalité demandé

Les parents de Bury veulent pouvoir choisir l'éducation de leurs enfants

BURY, (Spéciale) — Par une résolution adoptée à l'unanimité, les parents des élèves fréquentant le collège d'Alzon, à Bury, ont décidé d'appuyer et même de solliciter toutes les autres associations de parents d'élèves de Collèges classiques indépendants, de même que la Fédération, à l'effet d'exiger pour ces institutions le maintien de la professionnalité, le respect du droit naturel des parents à l'éducation de leurs enfants et surtout de ne pas être pénalisés, en évitant que les parents soient surtaxés outre mesure parce qu'ils font usage de leur droit de choisir, en envoyant leurs enfants dans les collèges classiques indépendants.

D'autre part, les enfants spécifient qu'étant donné que l'époque pour les enseignants de donner l'instruction quasi gratuitement est révolue, il ne serait que juste que tous les professeurs, tant religieux que laïques, soient rémunérés sur une même base.

Les parents allèguent que le seul moyen pour ce faire est d'augmenter la subvention pour fins de scolarité. Lorsque le \$200 d'octroi, par élève, pour les quatre premières années du cours a été accordé, il était déjà nettement insuffisant, alors que faut-il faire maintenant?

Différence

Et les parents ajoutent qu'ils doivent combler la différence entre la subvention et le coût, qui est fixé à un taux plus bas que le coût réel, afin de ne pas empêcher les parents de donner à leurs enfants l'éducation qui correspond le mieux à leurs convictions personnelles.

Pour toutes ces raisons, les parents de l'Association d'Alzon n'entendent pas abdiquer ni leurs devoirs ni leurs droits.

Ces résolutions ont été prises lors de la première réunion de l'année scolaire réunissant parents et professeurs au collège d'Alzon.

A East Angus

M. Robert Roy sera candidat aux élections municipales

EAST ANGUS, (GP) — M. Robert Roy a accepté de poser sa candidature aux prochaines élections municipales d'East Angus. Il sera tout probablement l'adversaire du maire sortant de charge, M. Hervé Maltais.

M. Roy a pris cette décision après une délégation lui eut demandé de prendre une décision en ce sens.

M. John Dunn, à la suite de l'acceptation de M. Roy, a précisé que ce dernier, âgé de 33 ans, a une situation financière établie et un avenir assuré.

M. Dunn a ajouté que M. Roy est le promoteur du développement Roy, un très beau site à East Angus qui comprend 25 maisons.

"M. Roy a été président en charge de la Commission industrielle d'East Angus, pour laquelle il s'est dévoué de sa personne et ses deniers. Il est gérant de la Société de gestion locataire et placement de Sherbrooke inc., directeur de John Dunn Ass. inc., deux compagnies qu'il a menées à bien", de continuer M. Dunn.

Ce dernier a terminé en spécifiant: "Je connais M. Roy. Il est jeune et a fait ses preuves et je crois qu'il fera un maire constructif, car ce qu'il a fait dans le passé, il l'a bien fait, et je présume qu'avec Robert comme maire, des industries, on va en avoir."

M. Roy

M. Dunn invita ensuite M. Roy à adresser la parole. "Il me fait plaisir de constater la confiance que vous avez en moi, et j'accepte de me présenter candidat à la mairie. Si j'ai pris cette décision, c'est que j'ai constaté que depuis quelques années, à East Angus, bien des choses laissent à désirer. Je n'ai pas l'intention de tout défaire ce qui a déjà été fait, mais il faut absolument que la municipalité avec la Régionale, la centralisation, l'industrie en cours devienne progressive.

"Il y a beaucoup à faire du côté eau et aqueduc. Il nous faut un conseil dynamique qui doit voir à améliorer la ville



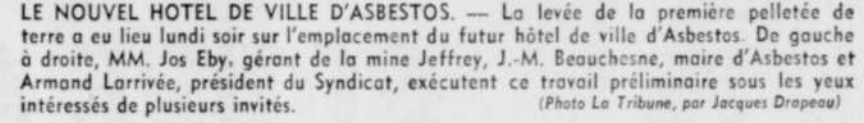
CROIX-ROUGE — On vient de former une section de la Croix-Rouge à Windsor. L'exécutif est formé des personnes qui apparaissent sur cette photo, soit, de gauche à droite, MM. Richard Comtois, directeur, Gustave St-Laurent, vice-président, James Beattie, président, Mlle Réjeanne Côté, secrétaire, et M. Clément Marcotte, directeur. Les deux comités les plus faciles à organiser semblent être la clinique de sang et la protection civile.



ELECTIONS CHEZ LES DAMES AUXILIAIRES DE L'HÔPITAL ST-LOUIS — Les Dames auxiliaires de l'hôpital St-Louis s'étaient choisies directrices la semaine dernière. Celles-ci viennent de se réunir pour désigner les officières et répartir les fonctions. La présidence du mouvement a ainsi été confiée à Mme J.-E. Lemieux.

Les autres postes de la direction seront occupés par une pluralité de membres que l'assemblée générale avait désignés comme devant faire partie de l'exécutif. Elles sont Mmes Marcel Labayé, 1ère vice-présidente, Paul-Aimé De Bellefeuille, 2e vice-présidente, Léon Desaulniers, secrétaire, Roger Paquin, assistant secrétaire, et Roland Paquet, trésorier.

On a également divisé les comités. Mme Labayé veillera au comité de la bibliothèque, Mme Paquin à la publicité, Mme Aimé Côté organisera les réceptions et loisirs, Mme De Bellefeuille se charge de la décoration de Noël, Mme Lemieux s'occupera des parties de cartes hebdomadaires, Mme Aimé Côté tiendra la petite ruche, comptoir installé dans l'hôpital, Mme Gérard Marceau sera chargée des appels et Mme Léon Ayyotte veillera à la vente de pâtisseries.



LE NOUVEL HOTEL DE VILLE D'ASBESTOS. — La levée de la première pelletée de terre a eu lieu lundi soir sur l'emplacement du futur hôtel de ville d'Asbestos. De gauche à droite, MM. Jos Eby, gérant de la mine Jeffrey, J.-M. Beauchesne, maire d'Asbestos et Armand Larrivé, président du Syndicat, exécutent ce travail préliminaire sous les yeux intéressés de plusieurs invités.

A Asbestos

Nouvel hôtel de ville levée de la première pelletée de terre

ASBESTOS, (JD) — C'est devant un important nombre de personnalités représentant la sphère religieuse, civile et scolaire que la traditionnelle levée de la première pelletée de terre s'est déroulée lundi soir sur le site futur de l'hôtel de ville d'Asbestos, à l'angle du boulevard St-Luc et de la rue Du Roi.

Le maire d'Asbestos, le J.-M. Beauchesne, le président du Syndicat de l'Amiante d'Asbestos, M. Armand Larrivé et le gérant de la Mine Jeffrey de la compagnie Canadian Johns-Manville, M. Jos Eby, ont manipulé le pic et la pelle.

Le carnet d'Asbestos

ASBESTOS, (JD) — Tous ceux qui sont intéressés à l'oeuvre de la salle d'Accueil Domrémy pour la réhabilitation des alcooliques ont eu une importante réunion à la salle d'Accueil, 94 rue Bourbon, jeudi le 14 octobre à 8 heures p.m.

Mme Armand Beauchemin, conseillère provinciale des Cercles d'économie domestique, participera à une assemblée du Cercle de St-Isaac Jogues ce soir à compter de 8 heures à la salle paroissiale.

La première réunion des membres des Foyers Notre-Dame d'Asbestos aura lieu samedi soir à 8 h. 30 à la salle Notre-Dame-De-Toutes-Joies. Le conférencier sera le Dr André Trudel, de Sherbrooke, qui traitera du problème de la régulation des naissances.

M. Jacques Girard, 22 ans, décédé accidentellement dans un accident d'automobile survenu en fin de semaine entre Ascot Vale et Upton, a toujours résidé à Asbestos avant d'aller travailler à Montréal. Au hockey, il a gardé les filets des Méteurs d'Asbestos, de la Ligue Junior "B" des Cantons de l'Est et des défunts Bruins de Victoriaville, de la Ligue Junior "A" provinciale.

Les jeunes âgés de 12.5 ans à 13.5 ans, intéressés à adhérer à la troupe de scouts Notre-Dame d'Asbestos sont invités à se rendre au local, salle paroissiale Notre-Dame-De-Toutes-Joies, ce soir entre 6 h. 30 et 8 heures. Les chefs seront présents pour les rencontrer.

Assemblée générale de la Chambre de commerce d'East Angus demain soir

EAST ANGUS, (Spéciale) — La Chambre de commerce d'East Angus tiendra une assemblée générale demain soir à compter de 8 heures à l'hôtel Commercial.

On y traitera de l'élaboration du programme '65-'66, et les comités industriel, social et de la santé y présenteront leur rapport. Il sera également question de l'organisation du comité du recrutement.

L'assemblée des directeurs précédera l'assemblée générale, elle commencera à 7 heures.



L'ASSEMBLEE SSJB. — La section masculine de la SSJB de Windsor vient de tenir des élections. Le président réélu a été M. Roland Gauthier. Cette photo a été prise au cours de cette assemblée et montre dans l'ordre habituel MM. Richard Couture, directeur, Georges Prince, secrétaire, Roland Gauthier, président, Maurice Duval, trésorier, et Marcel Dufresne, secrétaire adjoint.

M. Roy

A l'Avenir

Course cycliste

L'AVENIR, (JB) — Gaétan Grondin, Clément Côté et André Boisvert ont remporté les honneurs d'une course à bicyclette qui s'est déroulée dans la cour de l'école centrale de l'Avenir.

Ayant évolué trop rapidement au Québec

"L'automation est un bienfait en autant qu'on lui trouve des solutions de rechange" (M. Lafontaine)

DRUMMONDVILLE, (RB) — Selon M. Jean-Jacques Lafontaine, directeur régional de la CSN pour les Cantons de l'Est, l'automation est en soi un bienfait. Toutefois, il importe qu'on lui trouve des solutions de rechange. Le malheur, au Québec, c'est que l'automation a été mise en pratique trop rapidement, aveuglément même, sans qu'il fut possible de trouver des débouchés à ceux qui, à cause de cela même, étaient mis à pied.

Lentement, mais sûrement, la situation se corrige maintenant dans la province, grâce particulièrement au travail des comités de reclassification.

M. Lafontaine parlait alors à Drummondville dans le cadre du programme du comité d'éducation de l'Association générale des étudiants de Drummondville. Il a remplacé, à quelques heures d'avis, M. Pierre Vadeboncoeur, retenu au lit par la maladie.

Par ailleurs, M. Lafontaine devait appuyer sur la nécessité pour le mouvement syndical d'entreprendre une action politique. "Les travailleurs, a-t-il dit, doivent devenir adultes en période d'élections savoir choisir par eux-mêmes le candidat ou le parti qui défendra le mieux leurs intérêts."

Par action politique, M. Lafontaine entend surtout le droit de regard et de critique des mouvements syndicaux sur les décisions prises par le gouvernement.

Si le syndicalisme a végété si longtemps, au Québec, c'est précisément parce qu'il n'a guère été agissant sur le plan de l'action politique.

Parlant des luttes inter-syndicales au Québec, M. Lafontaine a déclaré que, de fait, c'était le problème de l'unité syndicale canadienne qui était



HORLOGERS-BIJOUTIERS. — La Corporation des horlogers-bijoutiers de la province de Québec a clôturé hier les assises de son congrès tenu à Drummondville. Une réception civique était offerte hier après-midi aux congressistes. Ci-dessus, dans l'ordre habituel, on reconnaît M. Louis-Philippe Langevin, greffier de la Cité; M. Arsène Brodeur, 1er vice-président de la Corporation; M. Réal Savard, secrétaire-exécutif; l'abbé Paul Drolet, aumônier; l'échevin Hervé Cloutier; M. Camille Vertefeuille, nouveau président, signant le livre d'or; M. J. A. Michaud, pro-maire; M. Roch Moisan, ancien président, de M. Roland Valiquette, bijoutier-horloger de Drummondville. (Photo La Tribune)



ENTRETIENS. — Le ministre de la Voirie s'entretient avec le nouveau président de la Corporation des horlogers-bijoutiers, M. Camille Vertefeuille, de Sorel, à gauche et le président sortant, M. Roch Moisan, de Québec. L'hon. Bernard Pinard a traité de la politique générale de son ministère devant les horlogers-bijoutiers. (Photo La Tribune, Drummondville)



SYNDICALISME — M. Jean-Jacques Lafontaine, directeur régional de la CSN pour les Cantons de l'Est, qui était l'invité du comité d'éducation de l'AGÉD à l'école Jeanne-Mance, a parlé principalement des problèmes que connaît le syndicalisme à l'heure présente au Québec. M. Lafontaine a remplacé, à quelques heures d'avis, M. Pierre Vadeboncoeur, retenu au lit par la maladie. Ci-dessus, on reconnaît le conférencier au centre entouré de M. Germain Jutras, qui l'a présenté et remercié, et de M. André Rousseau, président de l'AGÉD. (Photo La Tribune, Drummondville)

A la Fédération des Oeuvres

L'organisation de la campagne mise en branle dans Drummond

DRUMMONDVILLE — L'organisation de la campagne de charité de la Fédération des oeuvres de charité, pour le comté de Drummond, a été définitivement mise en branle par la nomination des responsables dans les divers secteurs désignés à cette fin.

On sait que cette campagne s'ouvrira dimanche le 24 octobre pour se terminer le 7 novembre.

Voici maintenant la liste des personnes responsables dans les diverses paroisses.

St-Frédéric: M. Roland A. Sawyer, président; Mme André Giguère, vice-présidente, et M. Léandre Salvat, secrétaire.

Alberta Chabot, secrétaire; St-Simon: M. Conrad Fouquette, président; M. Antoine Ouellette, vice-président, et M. Fernand Lafleur, secrétaire; St-Charles: M. Léo Cusson, président; M. Réal Désilets, vice-président, et M. Paul-Eugène Morin, secrétaire; St-Charles-Borromée: M. Hervé Desfossez, président; M. Armand Paulhus, vice-président, et M. Antonio Bêliveau, secrétaire; St-Cyrille: M. Gérard Beaudet, président et M. Méri Joyal, secrétaire; St-Germain: M. Lucien Houle, président; St-Joseph: M. Denis Crépeau, président, et M. Paul Rousseau, secrétaire; St-Jean-Baptiste: M. Louis-

Philippe Ally, président; Me Jacques Beaudoin, vice-président, et M. Georges Lemire, secrétaire; St-Pierre et Paul: M. Germain Grenier, président; M. Gérard Bergeron, vice-président, et M. Joseph D. Blais, secrétaire; St-Pie X: M. Ferdinand Blais, président; M. Laurent Bernier, vice-président, et M. Jean-Claude Boisvert, secrétaire; Immaculée Conception: M. Léo Rajotte, président; M. Ernest Grondin, vice-président, et Mme R.L. Guilmette, secrétaire; St-Majorique: M. Wilfrid Desrosiers, président; M. Paul-Emile Dionne, vice-président, et M. Louis-Emile Granger, secrétaire.

A Drummondville, hier soir

Courte séance du conseil municipal

DRUMMONDVILLE, (JRL) — Quelques heures seulement avant les élections à la mairie, le conseil municipal de la cité, du moins ce qu'il en reste maintenant, a tenu hier soir une courte séance, sous la présidence du maire-suppléant, l'échevin J.A. Michaud.

Le maire et le greffier ont été autorisés à signer les contrats pour la construction de l'immeuble industriel de Canada Valve and Hydrant, avec la compagnie elle-même et aussi l'entrepreneur Emmanuel Boisvert.

L'huile à chauffage sera achetée de la firme Irving Oil au prix de \$0.13; Marchand Petroleum fournira le Diesel et l'essence au prix de \$0.35 et \$0.369.

L'échange de terrain pour l'ouverture de la célèbre rue Dollard est accepté par la cité. L'entente sera ratifiée avec M. Denis Crépeau et la rue sera ouverte à 34 pieds.

Les soumissions pour l'achat de 15,000 gallons d'huile à chauffage, 7,000 gallons d'huile Diesel et 70,000 gallons d'essence, ont été ouvertes.

Le règlement des travaux d'hiver au montant de \$278,000 est accepté en deuxième lecture publique est fixée au 19 octobre. Il s'agit des travaux de services au Domaine du boulevard.

Nombreuses comparutions en Cour des sessions de la paix

DRUMMONDVILLE, (JRL) — Les trois vestes de cuir qui ont volé du linge et deux billets de \$10 dans un restaurant de St-Cyrille à la suite d'une altercation avec un autre client de l'établissement, se sont retrouvés coupables devant le juge Benoît Turmel.

Arborant fièrement leur éternel officiel de vestons de cuir, Alphonse Demers, Normand Lampron et Normand Desilets se sont vu condamner à rembourser chacun la somme de \$40 à la victime. Ils devront aussi signer un cautionnement de garder la paix pour une période de un an. À défaut du remboursement dans l'espace de 30 jours, un mois de prison.

été imposées. Même sentence de \$10 dans le cas de Réjean Lajoie pour un feu défectueux.

Edouard Charbonneau est condamné à un mois de prison pour avoir participé au vol de l'automobile retrouvée sur une ferme de St-Edmond et avoir commis deux autres vols.

Ludger Hurtubise change son fusil et reconnaît sa culpabilité à un vol d'auto et à un autre vol dans une machine distributrice de liqueurs douces. Il est condamné à 2 mois concurrents.

\$100 d'amende pour Laurent Morin, lequel n'a pu fournir d'explications très "intéressantes" sur les motifs qui l'avaient incité à agir de la sorte.

Les trois voleurs aux magasins Woolworth et United s'en tirent avec une sentence suspendue mais ils devront signer un cautionnement de \$500 pour garder la paix pendant un an.

Plusieurs autres comparutions ont été enregistrées devant le juge Turmel, hier, au palais de justice. Des procès par défaut ont été faits dans le cas de Charles Fiset et Davidson Transport pour des infractions au code de la route. Des amendes respectives de \$10 et \$20 ont

Deux infractions pour facultés affaiblies valent à Elphège Dugré, une amende de \$200 et la suspension pour un an, de son permis de conduire. Léo Parenteau écope aussi de \$100 mais son permis est révoqué pour 6 mois.

Une fausse alerte signifie

L'AVENIR, (JB) — Gaétan Grondin, Clément Côté et André Boisvert ont remporté les honneurs d'une course à bicyclette qui s'est déroulée dans la cour de l'école centrale de l'Avenir.

L'organisateur de cette course était M. Jean Côté alors que les juges étaient MM. Réjean Côté, Richard Shank, Michel Lefebvre et Julien Boisvert.



CHEZ LES LIONS. — Le gouverneur du district no 8, M. Stan Saunders, a rendu visite au club Lions de Drummondville, à l'occasion du souper de lundi soir au Roccdo. Le gouverneur s'entretient avec le président, M. Jacques Bourgeois et l'un des vice-présidents, M. André Bourgeois. (Photo La Tribune, Drummondville)

Au ballon-balai Circuit local à huit clubs

DRUMMONDVILLE, (YB) — Tous les joueurs de ballon-balai de Drummondville qui évolueront dans la ligue de ballon-balai senior Dow du Québec pourront également jouer dans la ligue de ballon-balai Molson de la cité.

Cette décision a été prise lors d'une assemblée de cette dernière ligue qui avait lieu lundi soir à l'entrepot Molson.

Une autre équipe a fait son apparition au sein de la ligue au cours de cette réunion. Il s'agit du Dominion Textile qui remplacera Construction Hé-

riot. On sait que la Dominion Dyeing s'est retiré il y a quelques jours pour faire place à la Décoration Cusson. Les joueurs des deux équipes qui se sont retirées deviennent donc agents libres et peuvent être pris par n'importe quelle autre équipe.

Aucune date officielle n'a été décidée en ce qui regarde le début de la saison et il est fort probable que cette importante question sera définitivement réglée lors de la prochaine assemblée qui aura lieu lundi prochain le 25 octobre.

Trois ans pour Laperle, deux pour Lupien

Le pénitencier pour 2 jeunes "durs"

DRUMMONDVILLE, (JRL) — Deux jeunes "durs" au dossier déjà fort garni ont écopé respectivement de deux et trois ans de pénitencier hier après-midi en Cour des sessions de la paix, à Drummondville. Le juge Benoît Turmel qui a imposé les sentences, a recommandé qu'elles soient purgées au Centre Laval.

Gabriel Lupien et Bernard Laperle se sont reconnus coupables à un nombre impressionnant de méfaits.

Les principaux sont les effractions à la Crémérie Drummondville, au garage Fortier de la rue Dorion, quatre vols d'automobiles, le bris d'une machine distributrice de liqueurs douces, à St-Charles, le vol de carabines, les effractions aux Chevaliers de Colomb et au garage Onil Nadeau, du boulevard St-Joseph.

Lupien a comparu le premier. Etant celui dont le dossier était un peu moins chargé, il a écopé de deux ans; son comparse Laperle a récolté trois ans, avec recommandation pour le Centre Laval.

Le "coup sur la tête" n'a pas enlevé la forte odeur d'alcool — Amende de \$100

DRUMMONDVILLE, (JRL) — La présence insolite d'un automobiliste sur la voie ferrée à 3 h. 30 du matin, une forte odeur d'alcool se dégageant de son haleine, une démarche chambrillante et surtout le témoignage catégorique d'un médecin ont fait conclure à la culpabilité de J.-Ambrose Ledoux, sous une accusation de facultés affaiblies.

L'automobiliste est condamné à \$100 et son permis de conduire est suspendu pour une période de six mois, comme le veut une coutume en voie de s'affirmer dans le district judiciaire de Drummond, à la faveur d'une campagne menée par le juge Benoît Turmel. Le constable Normand Fréchette et le capitaine Georges Milette ont affirmé catégoriquement que l'accusé sentait fortement la boisson et qu'il chambranlait.

que le conducteur était dans un état d'ivresse marquée. — Grade deux sur quatre d'intoxication alcoolique. — Le conducteur du véhicule a expliqué qu'il avait pris un "gin" vers 10 h. 30, à pris deux petites à son arrivée à Drummondville.

Vers 5 h. 50 l'après-midi, il s'est couché par la suite, a soupé vers 10 h. 30, a pris deux petites bouteilles de bière dans un grill et vers 2 h. 30 a.m. s'est retrouvé sur la voie ferrée, a heurté un poteau d'aiguillage, a subi un violent choc au front et c'est ce choc qui explique un étourdissement et la difficulté de subir les tests du médecin. "Le coup sur la tête n'a pas enlevé la senteur d'alcool," a demandé le juge Turmel, à un certain moment au cours de l'enquête.

Le Dr Clément Sauvé a fait subir les tests et il conclut

Abonnez-vous à La Tribune

Un couple d'Acton Vale voit la mort de près

Leur auto plonge dans la rivière Mataouen mais ils parviennent à se dégager et à regagner le rivage

ACTON VALE, (LLG) — M. et Mme Paul Girard, marchands bien connus dans la région d'Acton Vale, n'en finissent plus de remercier le ciel d'être revenus sains et saufs avec leurs deux filles, Michelle et Hélène, dans leur foyer à Acton Vale, après avoir vu la mort de si près.

L'aventure a débuté samedi soir, après la fermeture du magasin, lorsque tous deux sont partis seuls pour une excursion de chasse dans un territoire du secteur de St-Michel des Saints, qu'ils connaissent bien pour y être déjà allés l'an dernier et antérieurement.

Tout se passait comme dans le meilleur des randonnées, lorsqu'un peu avant 1 heure du matin, ils furent rendus à la rivière Mataouen. Comme on a dit plus haut, rendu à un certain endroit, M. Girard a laissé la grande route pour prendre un chemin qu'il croyait pour l'avoir déjà parcouru. Mais à peine avait-il roulé l'espace de trois fois la longueur de sa voiture qu'il a plongé carrement dans le lit de la rivière dans une profondeur de pas moins d'une quinzaine de pieds d'eau et un courant assez fort pour faire dériver leur véhicule qui était submergé par près de huit pieds d'eau.

son côté et indiquer à son épouse de le suivre de ce côté. Une fois libérés, de cette prison inusitée, ils ont gagné le rivage à la nage, et sont parvenus à escalader les quelques vingt pieds de hauteur du ravin pour atteindre le sommet du terrain et, dans le noir absolu de la nuit, s'orienter pour courir des arpentés, alourdis par tous ces vêtements ruisselants, pour trouver le secours le plus pressant, soit l'accueil quel que part et des vêtements secs, en attendant que la venue du jour permette d'aller évaluer l'ampleur de la plongée.

Négligence "criminelle" Jusqu'à ce moment, les Girard étaient encore convaincus qu'ils avaient, dans leur enthousiasme de passer une journée de pleine détente dans l'oubli des tracas quotidiens, manqué de voir des indications annonçant la fermeture de cette route, mais il n'en était rien. Les leçons de la vie, en attendant que la venue du jour permette d'aller évaluer l'ampleur de la plongée.

Maintenant qu'il sait son épouse en bonne compagnie, à son foyer, avec ses deux filles, c'est ce que M. Girard tentera de décoder, lui qui est resté là-bas, pas pour continuer la partie de chasse, mais pour tenter de récupérer ce qui reste utilisable du véhicule, des trois carabines, du canot et de l'équipement prévu pour cette excursion, que ni l'un ni l'autre n'est prêt d'oublier.

Qui est responsable de cette négligence "criminelle" ont dit les résidents du canton et même l'agent de la circulation, qui n'en revenait pas lui-même de l'issue providentielle de cet accident.

La municipalité? Le constructeur? Le ministère de la Voirie provinciale? —

Reprise des activités du club de ski jeune commerce

DRUMMONDVILLE, (YB) — Le Club de ski Jeune Commerce reprend ses activités pour la prochaine saison de ski. En effet, la première assemblée du bureau de direction fut lieu mardi le 5 octobre. Le nouveau bureau de direction, formé cette année, est composé de Pierre Ally, président, Yvon Thibodeau, vice-président, Bernard Guay, de vice-président et publiciste, Madeleine Grenier, trésorière, Solange Naoper,

secrétaire, Pierre Adam, Marcel Ouellet, Sylvio Bélisle, Michel Elie, Nicole Camagna et Louise Lavigne, directeurs. M. Charles Doucet est directeur honoraire du club. Comme par les années passées, le club de ski ouvrira officiellement ses activités par une parade de parade qui aura lieu mardi le 16 novembre à l'hôtel RoccDor. On sait que cet événement annuel attire beaucoup d'amateurs de ski.

Reporter aux aguets

Par J.-Alphée Gagné

VICTORIAVILLE. — Plusieurs personnes s'interrogent sur la sortie prochaine d'un disque de Claude Allaire, actuellement instructeur au Cercle musical Inc. de Victoriaville. On sait qu'il enseigne également à Nicolet au Séminaire.

L'on a appris avec regret que Me Claude Pinard semblait définitivement décidé à quitter Victoriaville pour rejoindre un bureau de la reine des Cantons de l'Est. Me Pinard est d'ailleurs originaire de Sherbrooke, ou son père M. Antonio Pinard est échevin.

Plusieurs membres Richelieu se sont rendus à la pêche après le gala de charité Richelieu, de Victoriaville. Un seul aurait été chanceux Paul Gendron, nos félicitations.

La semaine prochaine chez les Richelieu de Victoriaville Me Jean Thetreaud, notaire de Plessisville. C'est un orateur de renom, c'est donc une activité à ne pas manquer.

L'Association des photographes professionnels de la province de Québec compte remporter un succès éclatant au cours de la prochaine fin de semaine alors que sera présentée à Drummondville, le congrès provincial.

L'on parle de plus en plus de promotion industrielle; il y a eu beaucoup d'éducation de faite en ce sens, aujourd'hui les fruits sont à la portée de tous.

L'ami Jacques Gagnon est tout heureux du succès de ses favoris au baseball. Marc Lestage ne peut pas en dire autant.

Les nouveaux modèles d'autos attirent plusieurs visiteurs dans les différents garages de notre ville. Dejà plusieurs modèles 1966 sont sur les routes de la région.

Espérons que GM n'aura pas de difficulté avec l'identification de ses voitures construites au Québec. Peut-être que certains acheteurs maintiendront qu'ils désirent une voiture construite au Québec... Le client a toujours raison.

POTINS — SPORTS...

VICTORIAVILLE, (MR) — Il ne faudrait pas débiter cette chronique hebdomadaire sans rappeler le souvenir de Jacques Girard, cerbere substitut des Bruins Junior "A" de Victoriaville, il y a trois ans. Jacques a tragiquement perdu la vie au fin de semaine dans un accident survenu à Acton Vale.

Jacques Girard était substitut de André Grenier; depuis son départ de Victoriaville, il gardait les buts pour le Verdun de la Ligue Métropolitaine.

Les partisans des Twins ont vendu la peau de l'ours avant de l'avoir tué si l'on se fit aux trois défaites qu'ont subies leurs favoris aux mains des Dodgers; les prévisions que j'ai faites la semaine dernière demeurent encore bonnes...

Hier soir, il y avait une autre séance du camp d'entraînement des Tigres de Victoriaville. On a appris avec regret l'impossibilité d'avoir Bob Chevaller comme instructeur, mais personnellement j'ai été consolé lorsque j'ai su que Roger Gagné pourrait remplir ce poste.

La joute décisive de la série finale de la Ligue Industrielle de balles-molle d'Arthabaska doit avoir lieu ce soir. Avant que cette saison ne se termine, il faut remercier chaleureusement le bien connu Laurier Mailhot qui a su être un fidèle collaborateur avec La Tribune. Merci.

Wellie Mastin est le seul joueur de couleur à participer au camp d'entraînement des Tigres de Victoriaville. Wellie connaît très bien la région jouant pour les Braves de Plessisville durant l'été; pour la prochaine saison, bienvenue à Victoriaville.

Au cours des derniers jours, il y a eu des grands ou des petits amateurs de golf qui en ont profité pour faire le dernier tour de leur saison. Le terrain de golf a été visité aussi par l'ambulance de Marceux et fils dernièrement.

Dans les milieux sportifs, ceux qui fréquentent le centre sportif, on se discute ardemment des capacités de celui qui a dessiné le tigre qu'il y a sur la glace; selon celui qui l'a fait, il s'agit de la reproduction à l'échelle de l'écusson des anciens Tigres de Victoriaville...

La CML envoie 30 questionnaires à d'autres Commissions de loisirs

VICTORIAVILLE, (ML) — La Commission municipale des loisirs de Victoriaville vient de mettre à la poste plus de 30 questionnaires sondages à l'intention de diverses municipalités de la province qui bénéficient depuis plusieurs années d'une commission de loisirs.

Ces questionnaires sondages ont pour but de connaître les méthodes employées par les Commissions de loisirs déjà existantes pour mettre en marche et tenir à flot leur organisme. La lettre de présentation accompagnant chacun des questionnaires sondages signale que la CML le fait dans le but exprès de connaître les méthodes employées par eux et qu'elle s'engage à faire parvenir un rapport de leur enquête à toute Commission de loisirs qui aura collaboré dans la préparation de ce rapport.

La Semaine de prévention des incendies clôturée avec éclat à Princeville

PRINCEVILLE (GAB) — Des centaines de personnes ont assisté à la manifestation qui a marqué à Princeville la clôture de la semaine de prévention des incendies dans le cœur des Bois-Francis. Parades, démonstrations et concours avaient été inaugurés le 3 octobre à Victoriaville pour se poursuivre les jours suivants à Arthabaska et à Warwick et se terminer à Princeville dans l'après-midi du samedi, 9 octobre.

Le but de ces activités était d'attirer l'attention de la population sur l'importance du travail d'une brigade bien équipée et bien entraînée pour la lutte contre le feu.

Importance capitale "Un service efficace de protection contre les incendies est d'une importance capitale pour une localité. Il est bon de construire mais il est aussi essentiel de bien protéger ces constructions contre le feu". C'est ce qu'a déclaré M. J. Maurice Talbot, maire de Princeville, après avoir félicité les pompiers et les représentants des villes qui avaient pris part aux activités.

Présentant adresse la parole à cette occasion les chefs-pompiers. Fernand Giguère de Victoriaville, J. A. Gingras de Warwick, Onil Campagna d'Arthabaska et Clément Béchard, de Princeville.



REGIONALISATION SCOLAIRE. — Il a été question du rôle de la Commission scolaire régionale au sein de la population des Bois-Francis lors du souper hebdomadaire des membres du Club Richelieu; c'est M. Clément Cantin qui a été le conférencier à cette occasion. On le voit d'ailleurs ici, à gauche, en compagnie de M. Paul Gendron, vice-président du club, qui agissait alors comme président du souper. (Photo La Tribune, par Marcel Rivard)

C'est pour eux que leurs représentants travaillent continuellement

Les gens devraient marquer plus d'intérêt envers la chose publique (M. Cantin)

VICTORIAVILLE, (MR) — "Les gens devraient marquer beaucoup plus d'intérêt envers la chose publique, car ce sont pour eux que leurs représentants travaillent continuellement".

C'est ce qu'a déclaré M. Clément Cantin, président de la Commission scolaire régionale des Bois-Francis, alors qu'il avait été invité à prononcer une conférence devant les membres du club Richelieu de Victoriaville. "Vous ne devez pas vous contenter, a ajouté le conférencier, de critiquer ou d'approuver de loin vos représentants, mais vous devez leur faire connaître votre opinion personnelle".

M. Cantin soulignait le fait que l'on ne voit pas tellement souvent des gens qui n'ont pas d'affaires directement avec la Commission scolaire, assister aux assemblées de la régionale. Pourtant, les gens devraient y assister plus souvent.

Il y a eu un mois et demi. Yvon Beaudet, de Victoriaville, qui fait actuellement face à une accusation de négligence criminelle à la suite d'un accident survenu à Victoriaville et qui a causé la mort de deux personnes.

En effet, dans cet accident mortel, M. Robert Therrien, époux de Dame Bergeron-Therrien, avait été tué sur le champ, et son fils de 20 ans également; ce dernier se nommait Claude Therrien et il était marié.

Il y a environ un mois et demi, Yvon Beaudet substitua son enquête du coroner, et les cinq jurés présents faisaient part d'un verdict de négligence criminelle relativement à la mort de ces deux personnes.

Ligue Intermédiaire: Princeville n'y sera pas

PRINCEVILLE, (GAB) — Deux raisons ont été données pour justifier la non participation de Princeville aux activités de la ligue de hockey Intermédiaire "B" des Bois-Francis pour 1965-66. La première: les équipes qui ont déjà manifesté le désir d'évoluer dans cette ligue ont dans leurs rangs des joueurs de catégorie trop supérieure à ce que Princeville peut aligner cette année. La seconde: la question financière qui ne permettrait pas cette année à Princeville d'envisager les dépenses considérables encourues pour les voyages à l'extérieur vu que les équipes devant faire partie de la ligue représentent des villes assez éloignées pour la plupart.

Un nouveau président. — La Société St-Vincent-de-Paul de Victoriaville a accueilli un nouveau président en la personne de M. Max Pelletier qui succède à M. Robert Caron qui était à ce poste depuis cinq ans. On voit de gauche à droite, M. Caron, M. Pelletier, ainsi que Mgr Alphonse Roux, aumônier de la SSSP, et curé de la paroisse SS-Martyrs-Canadiens, de Victoriaville. (Photo La Tribune, par Marcel Rivard)



Société St-Vincent-de-Paul Cueillette des boîtes de conserves samedi

VICTORIAVILLE, (MR) — La cueillette des boîtes de conserves organisée annuellement au profit de la St-Vincent-de-Paul aura lieu samedi prochain, en la ville-reine des Bois-Francis.

Instantanément, dans toutes les paroisses de Victoriaville, la cueillette débutera à 1 heure p.m., pour ne se terminer qu'en fin de l'après-midi. La direction de la St-Vincent-de-Paul, dont M. Max Pelletier est le nouveau président, lance un grand appel de générosité auprès de la population locale afin de faire de cette cueillette une grande réussite.

Pas d'objectif "Nous n'avons pas d'objectif dans cette cueillette, a dit le nouveau président. Il nous faut en ramasser le plus grand nombre de boîtes possible et nous serons bien heureux".

Le Centre commercial: bientôt une réalité aux limites de Victoriaville et Arthabaska?

Conférence de presse à prévoir sur le sujet

Rapport de l'année de la ligue Industrielle

VICTORIAVILLE, (ML) — Les états financiers du dernier exercice ainsi que les statistiques officielles de la ligue Industrielle de balles-molle de Victoriaville seront rendus publiques ce soir au cours d'une importante assemblée de l'exécutif.

Les rapports financiers seront lus par M. Jacques Boissonneault qui cumule les postes de secrétaire et de trésorier au sein de la direction et les statistiques officielles de fin de saison seront présentées aux dirigeants de la ligue par M. Renaud Paris qui a fait la compilation des résultats de chacune des joutes durant la saison.

Plusieurs décisions importantes seront prises durant cette assemblée, entre autres les dirigeants fixeront la date et l'endroit où sera tenue la soirée de fin de saison de la ligue. Cette importante réunion est prévue pour 8 heures et sera tenue à l'hôtel Christophe.

De nombreux trophées seront remis lors de la soirée de clôture de la saison. Gilles Roux du Utex qui a terminé la saison avec une moyenne de 500 au bâton sera le récipiendaire du trophée décerné au meilleur frappeur et Daniel Dupuis qui n'a pas enregistré une défaite en 13 joutes se verra remettre le trophée du meilleur lanceur.

Jean Laurin du Pharmacie Laurent se verra décerner le trophée au meilleur frappeur de circuits, il en a cogné 7 durant la saison. Le lanceur Paul Allard qui a brillé durant les éliminatoires sera le récipiendaire de l'emblème destiné au meilleur lanceur de ces séries.

L'équipe Seven Up qui s'est mérité le championnat de la saison et le Service du bûcheron qui a remporté les séries éliminatoires seront également récompensés d'un trophée.

Les commerçants de Victoriaville ont eu également à voir un second projet qui visait un centre commercial rue St-François et Debigarré. Cette nouvelle visait ce centre commercial sur l'ancien terrain de la Eastern Furniure, mais ce fut sans suite, probablement faute de combattant.

M. Magella Roux, promoteur du projet aux limites de Victoriaville est de retour et il doit d'ici peu convoquer une conférence de presse pour fournir des détails sur ce centre commercial qui porterait le nom de Centre commercial Laurier.

La ville d'Arthabaska a dans le passé accepté certains changements à ses règlements municipaux pour les heures d'ouverture des établissements commerciaux, ce qui semblait viser directement la réalisation prochaine de ce centre commercial.

Depuis quelques mois à Victoriaville, l'on parle souvent des heures d'ouverture de plusieurs établissements commerciaux. Les commerçants semblent vouloir être à la disposition de leurs clients tous les jours, c'est probablement pour donner la réplique au futur centre commercial aux limites de Victoriaville.

A Victoriaville Depuis quelques mois à Victoriaville, l'on parle souvent des heures d'ouverture de plusieurs établissements commerciaux. Les commerçants semblent vouloir être à la disposition de leurs clients tous les jours, c'est probablement pour donner la réplique au futur centre commercial aux limites de Victoriaville.

Collision dans laquelle son mari et un de ses fils sont décédés

Une veuve enregistre une action en dommages de \$46,625 à Victoriaville

VICTORIAVILLE, (MR) — Une action en dommages a été enregistrée sur le rôle de la Cour supérieure du district d'Arthabaska tout récemment au montant de \$46,625 par Dame Yvette Bergeron-Therrien.

Cette action est intentée contre M. Yvon Beaudet, de Victoriaville, qui fait actuellement face à une accusation de négligence criminelle à la suite d'un accident survenu à Victoriaville et qui a causé la mort de deux personnes.

En effet, dans cet accident mortel, M. Robert Therrien, époux de Dame Bergeron-Therrien, avait été tué sur le champ, et son fils de 20 ans également; ce dernier se nommait Claude Therrien et il était marié.

Il y a environ un mois et demi, Yvon Beaudet substitua son enquête du coroner, et les cinq jurés présents faisaient part d'un verdict de négligence criminelle relativement à la mort de ces deux personnes.

Le témoignage du conducteur Bilodeau a été corroboré par Mlle Madeleine Corriveau, sœur de la victime, qui a d'ailleurs été grièvement blessée lors de cet accident.

L'automobile qui allait être doublée avait soudainement fait une mauvaise manœuvre, de sorte que l'automobile de la victime avait dû se diriger vers et dans l'accotement gauche de la voie. Dans une tentative pour la redresser, M. Bilodeau avait perdu en quelque sorte le contrôle, et l'automobile a capoté à droite, dans le fossé.

Le témoignage du conducteur Bilodeau a été corroboré par Mlle Madeleine Corriveau, sœur de la victime, qui a d'ailleurs été grièvement blessée lors de cet accident.

Le nouveau directeur de la récréation est installé dans ses fonctions

VICTORIAVILLE, (ML) — Le nouveau directeur de la récréation de Victoriaville a officiellement été installé dans ses fonctions hier alors qu'il a participé activement à l'assemblée de la Commission municipale des loisirs.

M. Gauthier occupe un bureau au second plancher de l'hôtel de ville local et toute personne ayant des questions ou problèmes à soumettre à la CML devra au préalable soumettre le problème en question au directeur de la récréation.

Les heures de bureau de M. Gauthier n'ont pas encore été fixées d'une façon permanente. Il est toutefois accessible de 9 heures à 5 heures, cinq jours par semaine du lundi au vendredi pour les prochaines semaines.

(Voir autres nouvelles en page 4)



UN VIF INTERET POUR L'ECOLE DE HOCKEY. — Plus d'une vingtaine de sportifs ont marqué un grand intérêt pour les instructions qui leur ont été données au cours de la première séance de l'école de hockey. C'est Pierre Roux, président de l'organisation du hockey mineur de Victoriaville, ainsi qu'ancien coach des défunts Bruins Junior "A" qui a été le professeur. On le voit d'ailleurs au premier plan de cette photo, donnant des conseils aux sportifs qui s'étaient présentés. (Photo La Tribune, par Marcel Rivard)

L'AJV reprend ses activités

VICTORIAVILLE, (JAG) — L'Association des Jeunes de Victoriaville, (AJV) reprend ses activités pour une autre saison. Un nouveau président et une nouvelle présidente ont été choisis en la personne de M. Pierre Patry et Mlle Anne-André Alain.

Plusieurs comités seraient en voie de formation à Victoriaville pour redonner à la jeunesse ce lieu de rendez-vous qui fut si populaire il y a quelques années. La quasi totalité des comités qui ont opéré dans le passé doivent figurer cette année au programme, voir la boîte aux chansons, les loisirs, les sports, la discothèque, etc.

Il y a du renouveau au sein de cet organisme, c'est heureux et il semble bien, selon les propos de l'aumônier, le R. Père Simon, Claretin, que la CML pourra accepter la demande faite. Cette demande consiste en le paiement du coût de location du local, coin Laurier et Notre-Dame est.

Dernière joute de la saison ce soir

VICTORIAVILLE, (ML) — C'est ce soir à compter de 8 heures que sera disputée la septième et dernière joute de la série finale 4 de 7 de la ligue Industrielle de balles-molle d'Arthabaska.

Cette joute mettra aux prises le Metro et le Suprême Desrochers qui ont obtenu les honneurs de 3 joutes, chacun, depuis le début de la série. La dernière victoire du Desrochers enregistre alors que le Metro menait 3 à 2 dans la série à cause une surprise dans le milieu sportif de cette ville.

La joute de ce soir promet d'être très intéressante car les deux équipes en lice se sont toujours livrées de très belles luttes depuis le début de la série ainsi que durant la saison.



LA FIERTÉ DU DEPARTEMENT DE VICTORIAVILLE. — Le Département des incendies de Victoriaville, dont le chef est M. Fernand Giguère, s'est mérité le trophée Molson offert par cette brasserie pour la première position dans la compétition régionale organisée dans les cadres de la Semaine de prévention des incendies. Fier du travail des hommes de son département, le chef Fernand Giguère, a droit, a présenté ce même trophée à M. le maire Paul-André Poirier. (Photo La Tribune, par Marcel Rivard)

LES QUILLES

VICTORIAVILLE, (ML) — Le Ruben Bros, la Victoriaville Spécialités ainsi que le Rheault et Frères détiennent chacun 4 points au classement de la ligue de quilles de la cité.

Le Restaurant Léo Kid, le Michel Transport et le Raoul Saucier détiennent chacun 3 points, le Texaco, le Marché Grenier chacun deux points et le Yvon Thibault, le Pharmacie Houle ainsi que le Trans-Canada chacun un point. Le Seven Up et le Yves Lafrance occupent la cave du classement avec aucune victoire à leur crédit.

Les meilleurs Le plus haut simple a été enregistré par Yvon Roberge cette semaine, il a roulé un 202. Il détient également les honneurs du plus haut triple soit 579. Le plus haut simple d'équipe fut réussi par Michel Transport avec un 804. Le plus haut triple d'équipe fut réussi par Ruben Bros qui a roulé un 2,265.

L'aménagement du parc industriel payé à même les fonds généraux à Princeville



M. REAL CAOUCETTE

SPFA à la SALLE du CHRIST-ROI, CE SOIR pour l'ouverture de la campagne en faveur de M. Philippe Lord, candidat officiel du Ralliement Crémiste du comté de Sherbrooke. (10 p.m.) — Orateurs invités: M. Lionel Beaudin, candidat dans Richmond-Walt; M. André Fortin, candidat dans Drummond-Arthabaska; M. Henri Lefebvre, candidat dans Compton-Frontenac.

PRINCEVILLE. (GAB). — Une somme de \$8,000 sera affectée à la réalisation de la première étape pour l'aménagement du parc industriel à Princeville. Les travaux d'aqueduc et d'égout au programme sont en cours et il a été décidé lors d'une séance régulière du conseil de ville de puiser à même les fonds généraux pour payer ces dépenses. L'état des finances de la ville permet une telle initiative. D'autre part, M. J.-Albert Morissette, ministre d'Etat et député du comté d'Arthabaska à Québec, informe les édiles municipaux que les

NOUVELLE ADRESSE
Dr Jacques LETELLIER
Optométriste
56 Nord, rue WELLINGTON
TEL: 567-5187
(au-dessus de WOOLWORTH)
EXAMEN DE LA VUE
VERRES DE CONTACT

autorités provinciales prenaient en considération la demande faite pour des travaux de voirie pour le prolongement de la rue St-Henri jusqu'à une certaine distance sur le parc industriel.

Situation financière
L'état financier produit à la séance d'octobre par M. Georges Crête, secrétaire-trésorier du conseil de ville, indique que les revenus de janvier à octobre s'élevaient à \$131,781. Pour la même période les dépenses ont été de \$101,700. Au début d'octobre la somme en caisse et en banque totalisait \$24,114. A l'article des taxes foncières à percevoir, on remarque qu'il reste une balance de \$4,300.

Comptes approuvés
La liste des comptes approuvés pour paiement s'élevait à \$24,197 à la séance d'octobre. M. le maire J.-Maurice Talbot a fait remarquer que près de \$18,000 de ces factures concernaient le projet de filtration.

Travail des édiles
Après la lecture des procès-verbaux des séances précédentes, le premier magistrat de la ville a souligné que le mois de septembre avait particulièrement été chargé pour les membres du conseil de ville. En effet, il y a eu sept réunions régulières, une as-

semblée spéciale et une assemblée des électeurs.

Le projet de filtration
Le conseil a autorisé l'ingénieur de la ville, M. André Chamberlain, à commander sans retard toute la tuyauterie et les accessoires nécessaires à l'installation des pompes dans l'usine en voie d'aménagement. Deux entrepreneurs sont à l'oeuvre sur la construction qui avance rapidement. Il en est ainsi sur les autres chantiers du projet de filtration qui régne une activité intense.

Don aux Filles d'Isabelle
Une subvention de \$100 a été votée en faveur du comité de bienfaisance des Filles d'Isabelle. La régente du cercle, Mme Eugène St-Pierre, a informé les membres du conseil que depuis cinq ans, les Filles d'Isabelle de Princeville avaient distribué de la nourriture pour \$1,891 et plus de 3,000 pièces de vêtements aux familles nécessiteuses. Mme St-Pierre a ajouté qu'un appel aux organismes publics n'avait été fait qu'à partir de l'an dernier et que \$265 avait été recueillis à cette occasion.

Hockey banlam
Une autre demande de subvention faite par l'organisation du hockey banlam a été transmise à l'oeuvre des terrains de jeux. Il s'agit des frais de location, pour les périodes d'entraînement de l'équipe banlam locale, à l'aréna de Victoriaville. Le maire a fait remarquer que la ville avait déjà fourni une importante contribution à l'OTJ cette année.

Permis de construction
Se faisant l'interprète des membres du conseil, le maire a fait remarquer sur le fait que toute personne désirant ériger une construction quelconque dans les limites de la ville, devait obtenir un permis avant de commencer les travaux. Un règlement a été établi à cette fin et la violation de ce règlement peut entraîner des pénalités allant jusqu'à \$20 par jour.

Le bureau de poste
Dans une lettre adressée au conseil de ville, M. Jean-Luc Pénin, ministre d'Etat à Ottawa et député de Drummond-Arthabaska, informe les édiles que les travaux d'aménagement du parterre en face du bureau de poste ne seront exécutés qu'au printemps prochain vu que la saison est maintenant trop avancée pour faire des plantations. On sait que le conseil fait pression depuis quelques mois déjà auprès des autorités fédérales pour que des améliorations soient apportées à l'entretien du bureau de poste de Princeville.

NOUVELLES express

PRINCEVILLE. (GAB). — Les membres de la Fanfare de Princeville Inc ont réélu M. Romeo Côté au poste de président du mouvement. Il en a été ainsi pour le vice-président, M. Jules Bellavance. Trois directeurs ont aussi été élus: ce sont MM. Fernand Rivard, Richard Pellerin et Fernand Baillargeon. Une nouvelle venue dans l'administration, Mme Yvan Comtois, complète le groupe des directeurs. Ces responsables feront le choix d'un secrétaire au cours d'une prochaine réunion. La direction musicale de la Fanfare de Princeville Inc. a de nouveau été confiée à M. Jean-Roch Gonthier. Une quarantaine de musiciens, parmi lesquels on remarque quelques femmes, sont à l'oeuvre sous la direction de M. Gonthier à la Fanfare de Princeville.

Une première réunion a été tenue par la direction de l'Association Parents-Maitres de Princeville avec M. Hervé Lafrance comme président. Sur les conseils de Mme Denise Bergeron d'Arthabaska, l'une des responsables diocésaines, il a été décidé de demander aux parents de faire des suggestions pour les sujets à inscrire au programme de l'année. Une demande à cet effet sera adressée par écrit aux parents.

Les réponses reçues des parents permettront de faire un choix sur les questions les plus importantes à traiter. Les responsables de l'association font remarquer que les activités ont pour but d'établir des relations amicales entre parents et éducateurs, ceci pour leur avantage mutuel et pour le bien de la gent étudiante.

Les directeurs de l'Association Parents-Maitres de Princeville ont fixé au 24 novembre la date de la première manifestation générale de 1965-66. Cette assemblée aura lieu à l'Ecole Sacre-Coeur. Les suggestions et recommandations faites par les parents seront considérées dans le programme de cette première activité générale de la saison.

Le problème d'un titulaire pour le secrétariat semble définitivement réglé à la Commission scolaire de St-Norbert. M. Claude Bellevue a été choisi pour remplir cette fonction. Le poste était vacant depuis que M. Roch Gardner avait donné sa démission pour des raisons personnelles.

Le président, M. Hégésippe Hamel et les commissaires passent immédiatement en action avec le nouveau secrétaire pour la préparation du budget pour 1965-66. Ces responsables multiplieront les séances de travail avec M. Claude Bellevue pour rétablir de façon normale toutes les opérations de la Commission scolaire de St-Norbert.

La météo...

Voici les prévisions de la météo:
Régions des Laurentides et de la Mauricie, généralement nuageux, avec averse ou chutes de neige dispersées. Très frais. Vent du nord-ouest de 15 milles. Demain, quelques nuages et frais. Minimum et maximum à La Tuque et à Ste-Agathe, 35 et 45.
Régions de Montréal et de l'Outaouais, nuageux, avec averse. Vent de l'ouest de 15 milles. Demain quelques nuages et frais. Minimums et maximums à Montréal, 40 et 50; à Ottawa, 35 et 50.
Régions de Québec, des Cantons de l'Est et du Lac-St-Jean, nuageux, avec averse. Frais. Vent léger. Demain, quelques nuages et frais. Minimums et maximums à Québec et à Sherbrooke, 40 et 50; à Chicoutimi 35 et 45.
Régions de Baie-Comeau, de Rimouski, de Sept-Îles et de Gaspé, nuageux, avec averse dispersées. Peu de changement. Vent léger. Demain, averse et frais. Minimums et maximums à Baie-Comeau, 35 et 45; à Rivière-du-Loup, à Mont-Joli et à Gaspé, 40 et 45; à Sept-Îles, 35 et 40.

Au conseil de ville

Assemblée de routine

VICTORIOVILLE. (ML). — L'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil de ville qui a été tenue hier soir à Victoriaville a été épuisé en un peu plus de 15 minutes. Plusieurs petits problèmes d'administration ont été résolus.
L'item le plus important présenté à l'assemblée était la lecture d'une lettre de la firme Clement Penin Limitée qui désire faire l'achat d'un terrain d'une surface de 200 pieds de façade par 500 de profondeur dans le parc industriel.
Les échevins ont accepté la demande et ont demandé à l'arpenteur de la ville qu'une description technique du terrain soit préparée d'ici peu. Huit autres items ont été épuisés en un temps record. Il ne s'agissait que de rapports concernant différentes études de demande d'antenne, ainsi que de correspondance.
L'ingénieur de la ville a également présenté une demande pour que l'autorisation de réquisitionner le matériel pour

ESTAMPES en CAOUTCHOUC
LIVRES de COMPTABILITE
MATÉRIEL à DESSIN
PAPETERIE PIGEON LTEE
Magasin d'articles de bureau
444, King St. (coin Balvèdre)
Sherbrooke — 562-8310

LAVAGE d'AUTOS 25¢
au détergent
OUVERT 24 HEURES
1094, rue ST-MARC
Voisin du pont Jacques-Cartier
côté ouest.

ANNONCE

PROBLEMES DU RENDEMENT SCOLAIRE
Entraînement Visuo-Moteur
DOCTEUR
JEAN-PAUL BLOUIN
Optométriste - Visciooptique
Pour rendez-vous: Tél: 569-1886
92 nord, rue Wellington,
Sherbrooke.

Bien des personnes ne sont plus gênées par **LEURS DENTIERES**
FASTRETH, une poudre alcaline (non acide) qui maintient les dentiers en place plus solidement. Pour manger ou parler avec une parfaite assurance, saupoudrez votre dentier avec FASTRETH. Ne forme jamais plaque ni gomme, ne laisse aucun goût. Assainit l'haleine. FASTRETH se vend à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

"HOT-DOG"
Federal
...mm délicieux!
UN PRODUIT DE
FEDERAL PACKING INC.
Magog, Qué.

A. BLOUIN Ltée
66, rue Meadow—Sherbrooke—Tél.: 569-5591
(Voisin du parc de stationnement Webster. — Près de Wellington nord)
—Meubles et appareils ménagers de tous genres, à prix raisonnables.
—Comme nous prenons les vieux meubles en échange, nous avons toujours un choix de meubles usagés à vendre.
— AUSSI —
EXCELLENTE OPPORTUNITE: Quelques acres de terrain situés près de Sherbrooke et Lennoxville. Endroit panoramique idéal pour résidences ou pour camping. A vendre en entier ou en partie.
— TERMES SI DESIRES —

GERITOL	Capsules en 40	2.56
	Rég. 3.30 — Spécial J.-P. S.	
GERITOL	Liquide — 12 onces	2.56
	Rég. 3.30 — Spécial J.-P. S.	
VICK'S MEDIMIST	Rég. 1.39 — Spécial J.-P. S.	1.06
LAIT DE MAGNESIE	Phillips — 26 onces	1.06
	Rég. 1.29 — Spécial J.-P. S.	
LAIT DE MAGNESIE	Phillips — 12 onces	66c
	Rég. 79c — Spécial J.-P. S.	
BUFFERIN	50 comprimés	86c
	Rég. 98c — Spécial J.-P. S.	
SHAMPOING	"Head & Shoulders" — en bocal	1.06
	Rég. 1.19 — Spécial J.-P. S.	
SHAMPOING	"Head & Shoulders" — en tube	76c
	Rég. 89c — Spécial J.-P. S.	
KOTEX	format régulier — 48 serviettes	1.56
	Rég. 1.86 — Spécial J.-P. S.	
SAC A EAU CHAUDE	Rég. 1.75 — Spécial J.-P. S.	1.06
SAC A GLACE	Rég. 2.59 — Spécial J.-P. S.	1.76
MODESS	12 serviettes — rég. 51c ch.	2 pour 86c
FACE-ELLE	2 plus — rég. 32c ch.	4 pour 96c
PILULES DODD'S	Rég. 79c ch.	3 pour 2.06
REVLON	Lotion à mains "Aquamarin"	1.25
	Rég. 2.50 — Spécial J.-P. S.	
SKIN DUO	Crème et lotion Helena Rubinstein	4.50
	Rég. 8.25 — Spécial J.-P. S.	
BROSSES A BOUTEILLES DE BEBES	Rég. 29c	19c
	Spécial J.-P. S.	

PHARMACIE Jean Paul SAVARD
95 KING OUEST SHERBROOKE TEL. 569-3675

VENTE À 1¢

RHUME-GRIPPE

PHARMACIE Jean Paul SAVARD
95 KING OUEST — SHERBROOKE — 569-3675

SUPPOSITOIRES	Biotin pour le rhume pour enfants - boîte de 12	2 pour 1.51
SUPPOSITOIRES	Biotin pour le rhume Pour adultes - boîte de 12	2 pour 2.01
SIROP	Biotin "500" 8 onces	2 pour 1.76
GOUTTES NASALES	Biotin pour enfants	2 pour 99c
SIROP COCILIANA	4 onces	2 pour 61c
SIROP PIN BLANC euc. et miel	4 onces	2 pour 61c
PASTILLES	Biotin pour la gorge	2 pour 1.01
PILULES	Biotin pour la grippe	2 pour 1.26
VAPORISATEUR NASAL BIOTIC		2 pour 1.26
GOUTTES	Biotin pour les oreilles	2 pour 1.01
VITAMINES-TONIQUES		
HUILE FOIE DE MORUE	10 min — 100	2 pour 1.61
HUILE FOIE DE MORUE	20 min — 100	2 pour 2.01
TONIPLUS	Vitamines et minéraux 100 comprimés	2 pour 4.96
TONIPLUS LIQUIDE	Vitamines et minéraux 16 onces	2 pour 5.51
HUILE DE FLETAN	100 capsules	2 pour 1.41
BOEUF FER ET VIN	16 onces	2 pour 1.51
TONIPLUS LIQUIDE	Vitamines et minéraux 8 onces	2 pour 3.51

DIVERS

HUILE CAMPHREE	4 onces	2 pour 66c
TEINTURE D'IODE	1 once	2 pour 31c
ALCOOL	16 onces	2 pour 90c
HUILE MINERALE LOURDE	16 onces	2 pour 90c
SHAMPOING	Pour cheveux teints 12 onces	2 pour 1.51
SUPPOSITOIRES GLYCERINE	pour adultes ou enfants	2 pour 61c
PERMANENT COLD WAVE		2 pour 2.01
SHAMPOING	Aux oeufs ou au lait 12 onces	2 pour 1.20
SHAMPOING	Aux oeufs ou au lait	2 pour 1.20
LIQUIDE CONTRE LES CORS		2 pour 61c
ONGUENT CONTRE HEMORROIDES		2 pour 1.70
PEROXYDE	10 vol. 4 onces	2 pour 31c
FIXATIF A CHEVEUX	7 onces	2 pour 1.31
RINCE A CHEVEUX	7 onces	2 pour 1.20
CREME NETTOYANTE	"Water Lilly" par Helena Rubinstein	2 pour 4.96
THERMOMETRES	Buccal ou rectal	2 pour 1.51
DEODORANT	en bâton "Roll-on"	2 pour 1.26
A.S.A.	5 grs. en 250 cc	2 pour 1.59
DEODORANT NOXEMA	Vaporisateur	2 pour 1.26
DEODORANT NOXEMA	en bâton "Roll-on"	2 pour 90c
SACCHARINE	1/4 gr. en 1000	2 pour 1.31
SACCHARINE	1/2 gr. en 1000	2 pour 1.66
FILMS 620, 127, 120		2 pour 66c

PRODUITS A PRIX COUPES

ABSORBINE JR.	Rég. 1.19 — Spécial J.-P. S.	96c
SEL DE FRUIT ENO	Rég. 1.19 — Spécial J.-P. S.	96c
WAMPOLE	Extrait de foie de morue composé Rég. 1.65 — Spécial J.-P. S.	1.36
PERMANENTE TONI	Rég. 2.00 — Spécial J.-P. S.	1.46
MISS CLAIROL	Teinture — Régulier Rég. 1.75 — Spécial J.-P. S.	1.36
MISS CLAIROL	Teinture en crème Rég. 1.95 — Spécial J.-P. S.	1.56
MISS CLAIROL	Fixatif à cheveux Rég. 1.98 — Spécial J.-P. S.	1.26
SHAMPOING VO-5	Rég. 1.19 — Spécial J.-P. S.	86c
PATE A DENTS CREST	Rég. 1.19 — Spécial J.-P. S.	86c
CHAUDIERE A COUCHES	Rég. 1.18 — Spécial J.-P. S.	1.36
VITALIS	7 onces Rég. 1.07 — Spécial J.-P. S.	66c

● LIVRAISON GRATUITE PAR TOUTE LA VILLE MEME LE DIMANCHE
● Commandes postales SIGNALEZ
569-3675

VERRE SOUFFLÉ
NOS PRIX SONT DE 35 à 40% PLUS BAS QUE N'IMPORTE OU AILLEURS
CADEAUX DE NOCES AUX PRIX LES PLUS BAS
BIJOUTERIE ALEXANDRE ENR.
339, rue Alexandre—Sherbrooke—Tél.: 569-0664

Pelletier
Manteaux et costumes
Réparation de fourrures
174 nord, Wellington, Sherbrooke

Gerber CÉRÉALE MIXTE
AMÉLIORÉE PLUS FACILE À MÉLANGER

Bon mélange



et bon gout!

La bonne nutrition est également une qualité des Céréales Mixtes Gerber pour votre bébé. Chaque portion du mélange d'avoine, de blé, de maïs et d'orge a vraiment un goût délicieux. Comme à toutes les Céréales Gerber, du fer a été ajouté pour fortifier le sang. Le calcium et les vitamines B — la thiamine (B₁), la riboflavine (B₂) et la niacine — sont également ajoutées à l'intention de votre bébé.

La délicate saveur des Céréales Mixtes Gerber a été créée pour plaire aux bébés. Sa consistance plait également aux très jeunes bébés.

Elles sont très faciles à mélanger au lait ou à la formule! Les flocons absorbent tout le liquide en quelques secondes et donnent une céréale onctueuse qui conserve sa consistance crémeuse durant tout le repas.

Il est bon de savoir que le choix des grains et le procédé de préparation sont contrôlés par des spécialistes Gerber qui ne travaillent que dans l'intérêt d'une meilleure nutrition chez les bébés.

Nous nous occupons uniquement de l'alimentation des bébés!
Aliments Gerber pour bébés NIAGARA FALLS, CANADA

Administration municipale de Thetford Mines

Année fiscale 1964: surplus d'opération de \$607.38

Chronique scolaire

DISRAËLI, (HD) — Sous la présidence de M. L. E. Boutin, la commission scolaire locale tenait son assemblée régulière mensuelle au lieu et heure ordinaires lundi 11 octobre dernier.

La Rév. Soeur Ernest Marie, directrice de l'école Ste-Luce, était venue rencontrer MM. les commissaires pour soumettre quelques petites demandes concernant l'école sous sa juridiction.

Autorisation fut accordée à un commissaire spécialement pour s'enquérir de ce qu'il manquerait pour fournir une bonne patinoire au Collège en vue de la prochaine saison hivernale.

Du côté de l'école Ste-Luce des mesures seront également prises pour rendre la cour convenable et éliminer les flaques d'eau qui semblent persister dans une grande partie.

La commission scolaire locale vient de recevoir de la régionale de l'amiante un tableau de la répartition que cette dernière a faite et dans lequel on constate que Disraëli devra lui remettre \$118,177.94 pour sa part.

La régionale par ailleurs ayant passé un contrat avec l'un de nos chauffeurs d'autobus transportant des écoliers à Thetford Mines, ce contrat remplace celui que la Commission scolaire de Disraëli avait pour le même circuit, et ce dernier a donc dû être rescindé.

La commission scolaire locale a jugé à propos d'accorder une augmentation à Mlle la secrétaire, vu que cette dernière fait un important travail pour les classes du primaire en fait de classement, enregistrement des notes, etc. Cette augmentation de salaire prend effet immédiatement.

A St-Georges de Beauce

Lancement de la campagne d'emplois d'hiver ce soir

ST-GEORGES DE BEAUCE (PL) — Le président de la campagne d'emploi d'hiver, M. Emilien-A. Cliche, industriel de Vallée-Jonction, informe que le lancement de la campagne pour la saison 1965-66 aura lieu ce soir à 8 heures p.m. à l'hôtel de ville de St-Georges-Est.

M. Cliche a révisé cette réunion annuelle est devenue nécessaire, car le chômage saisonnier doit s'étudier en collectivité.

Cette assemblée réunira des représentants d'organisations religieuses, syndicaux, clubs sociaux, associations féminines ainsi que les maires, secrétaires-trésoriers et échevins des municipalités desservies par le Bureau national de placement de St-Georges.

M. Cliche demande à toute personne ou groupe ayant des idées constructives sur les moyens d'augmenter les emplois durant la saison d'hiver de collaborer avec le comité.

Une manufacture de couture de St-Gédéon, filiale de la Chemise Marco, de Courcelles, a été visitée par des voleurs.

Ces derniers ont fait main basse sur de l'argent et on fait une visite au département des ventes où ils ont rafié des douzaines de chemises. Le montant total du vol n'a pas été établi.

Le président régional de la Fédération des oeuvres pour la campagne 1965 est M. Henri Gillion, c.a., de St-Ludger.

A St-Ludger et à St-Gédéon, les responsables locaux, MM. Ovide Pélipin et Cyrill Pelchait, sont à recruter des sollicitateurs et à former les divers comités pour la bonne marche de cette campagne qui aura lieu le 17 octobre.

C'est pour eux que leurs représentants travaillent continuellement

Les gens devraient marquer plus d'intérêt envers la chose publique (M. Cantin)

VICTORIAVILLE (MR) — "Les gens devraient marquer beaucoup plus d'intérêt envers la chose publique, car ce sont pour eux que leurs représentants travaillent continuellement"

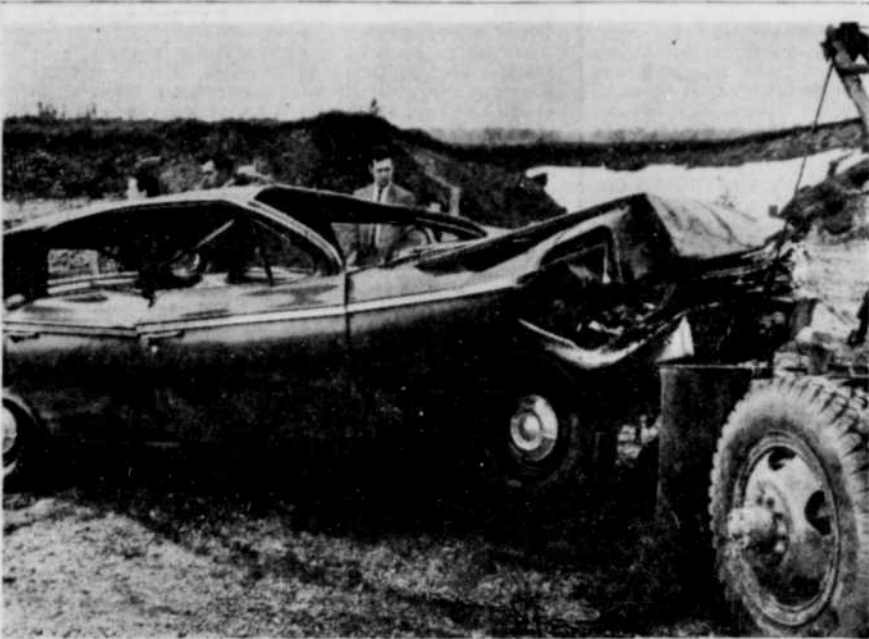
C'est ce qu'a déclaré M. Clément Cantin, président de la Commission scolaire régionale des Bois-Francs, alors qu'il avait été invité à prononcer une conférence devant les membres du club Richelieu de Victoriaville.

"Vous ne devez pas vous contenter, a ajouté le conférencier, de critiquer ou d'approuver de loin vos représentants, mais vous devez leur faire connaître votre opinion personnelle"

M. Cantin soulignait le fait que l'on ne voit pas tellement souvent des gens qui n'ont pas d'affaires directement avec la Commission scolaire, assister aux assemblées de la régionale. Pourtant, les gens devraient y assister plus souvent.

Régionalisation

Le président de la Régionale des Bois-Francs a fait savoir qu'avec un budget de plus de \$4 millions, la régionale jouit certainement un grand rôle au sein de la région, et c'est elle qui prépare l'avenir en ce qui a trait à l'enseignement au niveau primaire.



BLESSES GRAVES. — Cinq jeunes gens de St-Pierre de Broughton ont été assez gravement blessés lors d'un capotage survenu au 4e rang d'East Broughton. Les cinq blessés ont été transportés à l'hôpital St-Joseph de Thetford Mines. Il s'agit du conducteur Bruno Couture, sa soeur Pauline, M. Roseberry, Martin et Monique Paré, tous de St-Pierre de Broughton.

Quatre matinées symphoniques et quatre récitals pour les étudiants

THETFORD MINES, (MD) — Comme par les années passées, les étudiants de la région de l'amiante auront l'occasion d'assister à huit concerts présentés sous le patronage de la Société artistique et des Jeunes musicales de Thetford Mines. Ces concerts seront divisés en quatre matinées symphoniques et quatre récitals commentés.

Les matinées symphoniques seront données par l'Orchestre symphonique de Québec et elles auront lieu au Centre paroissial, à 4 heures p.m., les 2 novembre, 7 décembre, 1er février et 8 mars.

Les récitals commentés se donneront également dans l'amphithéâtre du Centre paroissial. Les représentations auront lieu les 9 novembre, 14 décembre, 8 février et le 15 mars à 7h30 p.m. Des invités différents figureront au programme de chacun de ces récitals.

Les billets de saison JMC sont présentement en vente

Les billets de saison JMC sont présentement en vente

Les billets de saison JMC sont présentement en vente

Les billets de saison JMC sont présentement en vente

Les billets de saison JMC sont présentement en vente

Les billets de saison JMC sont présentement en vente

Les billets de saison JMC sont présentement en vente

Les billets de saison JMC sont présentement en vente

Les billets de saison JMC sont présentement en vente

Les billets de saison JMC sont présentement en vente

Les billets de saison JMC sont présentement en vente

Les billets de saison JMC sont présentement en vente

Les billets de saison JMC sont présentement en vente

Les billets de saison JMC sont présentement en vente

Les billets de saison JMC sont présentement en vente

Les billets de saison JMC sont présentement en vente

THETFORD MINES, (BF) — Le 3e rapport financier annuel de l'administration du maire Marie-Louis Trépanier, de Thetford Mines, soit celui de 1964, déposé et accepté hier soir, montre un surplus d'opération de \$607.38, résultant de revenus de \$1,520,486.45, contre des dépenses de \$1,519,879.07.

Ces dernières renferment la part de la cité pour travaux d'hiver destinés à remédier au chômage, soit \$66,537.45, et des dépenses d'immobilisation de \$52,022.61 payées à même les revenus courants.

C'est donc dire que n'eurent été ces deux items, le surplus se serait élevé à \$119,167.44. La somme des dépenses inclut aussi la récupération sur le déficit de 1961, au montant de \$53,295.07.

C'est le troisième rapport financier de l'administration Trépanier, et le troisième rapport montrant un excédent de revenus sur les dépenses. En 1962 le surplus s'établissait à \$604.08, et en 1963, à \$2,332.08. Fier de ces exploits consécutifs, le maire sortant de charge aux élections municipales du mois prochain a noté qu'il n'y a aucune raison pour que la cité de Thetford Mines connaisse des déficits financiers.

En 64, l'édifice du Marché municipal a été déficitaire de \$12,137.12. Ses revenus ont été de \$24,612.47, et ses dépenses, de \$36,749.59, y compris le financement. En raison des nouveaux locaux qui ont été loués cette année dans cet édifice, on présume qu'il pourra désormais se financer lui-même, sans déficit.

En se prévalant des dispositions des gouvernements fédéral et provincial comme palliatif au chômage, la cité de Thetford a fait exécuter en tout et par tout, en 1964, des travaux d'hiver au montant de \$507,793.55, et elle a reçu \$425,745.28 en octrois sur ces travaux.

On sait que le maire Trépanier a déjà déclaré que proportion gardée de sa population et de son territoire, Thetford Mines a été la ville du Québec où il est effectué le plus de travaux de chômage l'an passé.

La perception des taxes courantes s'est effectuée au taux de 93.2 pour cent, en 64, et celui des arrérages à 37.6 pour cent. Le total des taxes non perçues au 31 décembre 64 se chiffrait à \$184,369.67, soit 15.2 pour cent du montant à percevoir. Pour 1965, ces taux étaient respectivement de 90.6 pour cent, 33.5 pour cent et 17.1 pour cent.

La dette obligatoire de la cité de Thetford Mines, qui a été abaissée de \$10 par tête l'an passé, s'élevait, en date du 1er janvier 65, à \$4,862,156.50 (capital et intérêts), soit une moyenne de \$170 par capita. Le capital emprunté s'établissait à \$3,678,200, et l'intérêt, s'échelonnant de 1965 à 1983, à \$1,183,956.50.

Dans les livres de la cité, en date du 31 décembre 64, la répartition de la dette obligatoire, ou des emprunts par obligations à rembourser, apparaissait comme suit: Voiture et trottoirs, \$1,373,311.32 ou 37.33 pour cent; parcs et terrains de jeux, \$251,892.81 ou 6.85 pour cent; Service de police et incendie, \$17,606.40, ou 0.48 pour cent; marché municipal, \$147,281.25, ou 4 pour cent; outillage, \$11,700 ou 0.32 pour cent; hôtel de ville, \$1,050 ou 0.03 pour cent; feux de circulation, \$4,974.54 ou 0.13 pour cent; dette consolidée, \$52,078 ou 1.42 pour cent; Service d'eau, \$1,349,240.93 ou 36.69 pour cent; fonds industriel, \$469,064.75 ou 12.75 pour cent.

On constate donc qu'à eux seuls, la voirie et trottoirs, et le Service d'eau forment plus des trois quarts de la dette obligatoire de la cité, soit \$2,722,552.25 sur un total de \$3,678,200.

Les dépenses d'opération, au total de \$35,065.75 ont été classifiées comme suit: Salaires, \$11,837.56; association Maurice, \$2,649.08; cachets ou part des recettes aux Eperviers, \$2,221.54; Cleveland vs As, \$2,630.08; Yvon Robert, \$1,200; grattage de la neige, \$220; entretien (matériaux, outillage, et normes de métiers), \$4,647.17; électricité et gaz propane, \$4,987.36; assurances, \$1,256.87; téléphones, \$158.27; papeterie et impression, \$227.69; publicité, réception, plaque commémorative, \$1,693.41; divers, \$1,269.72.

Aux "dépenses spéciales", on remarque le service de la dette, \$8,743.45, et les IMMOBILISATIONS suivantes: machinerie d'entretien de la glace, \$4,064.31; horloge et chronomètre, \$3,854.12; magnétophone à musique, \$382.66; système de chauffage à l'infra-rouge, \$12,313.70; installation d'éclairage, \$2,359.84; recouvrement du plancher, \$1,314.66; amélioration à la ventilation, \$320; réfection majeure par l'entrepreneur, \$1,882; ameublement, \$273.08.

Les autres revenus du trésor municipal l'an passé, furent classifiés comme suit: Taxe de vente municipale, \$341,765.39; taxe d'amusement, \$8,370.77; octrois du fédéral, \$2,513.00; octrois du provincial, \$15,981.50; location de l'Unité sanitaire et procureur général, \$15,999.96; divers locaux et franchises,

La liste des revenus de l'aréna en 64 est la suivante: location aux Eperviers, \$5,537.82; location à la Ligue des Mines, \$2,310; location à l'heure, \$2,637; location à diverses associations, \$8,760.10; séances de patinage, \$4,432.91; Commission des journées agricoles, \$8,454.91; taxe d'amusement (part de la cité), \$2,067.93; franchises (restaurant et aiguisage des patins), \$536; ventes de cahiers à colorier, \$1,125.85; diverses recettes, \$1,170.57; octroi du gouvernement provincial, \$10,000.

Les dépenses d'opération, au total de \$35,065.75 ont été classifiées comme suit: Salaires, \$11,837.56; association Maurice, \$2,649.08; cachets ou part des recettes aux Eperviers, \$2,221.54; Cleveland vs As, \$2,630.08; Yvon Robert, \$1,200; grattage de la neige, \$220; entretien (matériaux, outillage, et normes de métiers), \$4,647.17; électricité et gaz propane, \$4,987.36; assurances, \$1,256.87; téléphones, \$158.27; papeterie et impression, \$227.69; publicité, réception, plaque commémorative, \$1,693.41; divers, \$1,269.72.

Aux "dépenses spéciales", on remarque le service de la dette, \$8,743.45, et les IMMOBILISATIONS suivantes: machinerie d'entretien de la glace, \$4,064.31; horloge et chronomètre, \$3,854.12; magnétophone à musique, \$382.66; système de chauffage à l'infra-rouge, \$12,313.70; installation d'éclairage, \$2,359.84; recouvrement du plancher, \$1,314.66; amélioration à la ventilation, \$320; réfection majeure par l'entrepreneur, \$1,882; ameublement, \$273.08.

Les autres revenus du trésor municipal l'an passé, furent classifiés comme suit: Taxe de vente municipale, \$341,765.39; taxe d'amusement, \$8,370.77; octrois du fédéral, \$2,513.00; octrois du provincial, \$15,981.50; location de l'Unité sanitaire et procureur général, \$15,999.96; divers locaux et franchises,

La liste des revenus de l'aréna en 64 est la suivante: location aux Eperviers, \$5,537.82; location à la Ligue des Mines, \$2,310; location à l'heure, \$2,637; location à diverses associations, \$8,760.10; séances de patinage, \$4,432.91; Commission des journées agricoles, \$8,454.91; taxe d'amusement (part de la cité), \$2,067.93; franchises (restaurant et aiguisage des patins), \$536; ventes de cahiers à colorier, \$1,125.85; diverses recettes, \$1,170.57; octroi du gouvernement provincial, \$10,000.

Les dépenses d'opération, au total de \$35,065.75 ont été classifiées comme suit: Salaires, \$11,837.56; association Maurice, \$2,649.08; cachets ou part des recettes aux Eperviers, \$2,221.54; Cleveland vs As, \$2,630.08; Yvon Robert, \$1,200; grattage de la neige, \$220; entretien (matériaux, outillage, et normes de métiers), \$4,647.17; électricité et gaz propane, \$4,987.36; assurances, \$1,256.87; téléphones, \$158.27; papeterie et impression, \$227.69; publicité, réception, plaque commémorative, \$1,693.41; divers, \$1,269.72.

Aux "dépenses spéciales", on remarque le service de la dette, \$8,743.45, et les IMMOBILISATIONS suivantes: machinerie d'entretien de la glace, \$4,064.31; horloge et chronomètre, \$3,854.12; magnétophone à musique, \$382.66; système de chauffage à l'infra-rouge, \$12,313.70; installation d'éclairage, \$2,359.84; recouvrement du plancher, \$1,314.66; amélioration à la ventilation, \$320; réfection majeure par l'entrepreneur, \$1,882; ameublement, \$273.08.

Les autres revenus du trésor municipal l'an passé, furent classifiés comme suit: Taxe de vente municipale, \$341,765.39; taxe d'amusement, \$8,370.77; octrois du fédéral, \$2,513.00; octrois du provincial, \$15,981.50; location de l'Unité sanitaire et procureur général, \$15,999.96; divers locaux et franchises,

La liste des revenus de l'aréna en 64 est la suivante: location aux Eperviers, \$5,537.82; location à la Ligue des Mines, \$2,310; location à l'heure, \$2,637; location à diverses associations, \$8,760.10; séances de patinage, \$4,432.91; Commission des journées agricoles, \$8,454.91; taxe d'amusement (part de la cité), \$2,067.93; franchises (restaurant et aiguisage des patins), \$536; ventes de cahiers à colorier, \$1,125.85; diverses recettes, \$1,170.57; octroi du gouvernement provincial, \$10,000.

Les dépenses d'opération, au total de \$35,065.75 ont été classifiées comme suit: Salaires, \$11,837.56; association Maurice, \$2,649.08; cachets ou part des recettes aux Eperviers, \$2,221.54; Cleveland vs As, \$2,630.08; Yvon Robert, \$1,200; grattage de la neige, \$220; entretien (matériaux, outillage, et normes de métiers), \$4,647.17; électricité et gaz propane, \$4,987.36; assurances, \$1,256.87; téléphones, \$158.27; papeterie et impression, \$227.69; publicité, réception, plaque commémorative, \$1,693.41; divers, \$1,269.72.

Aux "dépenses spéciales", on remarque le service de la dette, \$8,743.45, et les IMMOBILISATIONS suivantes: machinerie d'entretien de la glace, \$4,064.31; horloge et chronomètre, \$3,854.12; magnétophone à musique, \$382.66; système de chauffage à l'infra-rouge, \$12,313.70; installation d'éclairage, \$2,359.84; recouvrement du plancher, \$1,314.66; amélioration à la ventilation, \$320; réfection majeure par l'entrepreneur, \$1,882; ameublement, \$273.08.

Les autres revenus du trésor municipal l'an passé, furent classifiés comme suit: Taxe de vente municipale, \$341,765.39; taxe d'amusement, \$8,370.77; octrois du fédéral, \$2,513.00; octrois du provincial, \$15,981.50; location de l'Unité sanitaire et procureur général, \$15,999.96; divers locaux et franchises,

Jeune piéton heurté par une auto à Black Lake

BLACK LAKE, (MD) — Un jeune piéton, Claude Gobeil, âgé de 7 ans et fils de M. et Mme Alfred Gobeil, (Gaétane Perreault), domiciliés au 456 St-Désiré à Black Lake, a été happé par une automobile, hier avant midi à l'intersection des rues St-Désiré et Pie X à Black Lake. L'accident s'est produit en proximité de la banque Royale, au moment où le jeune Gobeil traversait la rue St-Désiré, après être sorti de l'école. Il fut heurté par une auto conduite par M. Marcel Dussault de Québec.

L'automobile de M. Dussault a transporté le jeune garçon sur une distance d'environ quinze pieds avant de s'immobiliser. Le blessé fut conduit à l'hôpital St-Joseph de Thetford Mines, par les ambulanciers de la maison J.A. Savoie de Black Lake.

Le jeune Gobeil repose présentement à l'hôpital St-Joseph sous les soins du Dr Fortier de Black Lake. Il souffre d'une fracture du crâne, mais son état est considéré comme satisfaisant. Il a repris conscience quelques heures après son admission à l'hôpital.

Ce sont les agents de la police municipale de Black Lake qui ont procédé aux constatations d'usage.

Déjà 240 membres à la Caisse d'économie de la Bell Asbestos

THETFORD MINES, (BF) — La Caisse d'économie des employés de la Bell Asbestos Mines Ltd, de Thetford Mines, compte déjà un total de 240 membres, dont les épargnes versées comptent s'élever à plus de \$2,000.

C'est ce qu'a révélé à notre reporter, hier le publiciste de la Caisse, M. Rosaire Martineau.

Ce dernier a également précisé que les déductions à la source, sur les payes des adhérents, débuteront le 1er novembre, et accumuleront plus de \$1,000 par semaine. M. Martineau a aussi ajouté que les directeurs du mouvement s'attendent à ce que plusieurs membres encaissent leurs fonds d'épargne au Canada, à leur échéance le mois prochain, pour réinvestir ces sommes dans leur Caisse d'économie. A ce moment-là, on sera en mesure de pouvoir consentir des prêts.

Le conseil d'administration de la Caisse d'épargne et de

Le conseil d'administration de la Caisse d'épargne et de

Le conseil d'administration de la Caisse d'épargne et de

Le conseil d'administration de la Caisse d'épargne et de

Le conseil d'administration de la Caisse d'épargne et de

Le conseil d'administration de la Caisse d'épargne et de

Le conseil d'administration de la Caisse d'épargne et de

Le conseil d'administration de la Caisse d'épargne et de

Le conseil d'administration de la Caisse d'épargne et de

Dettes obligataires per capita: \$170 en moyenne

THETFORD MINES, (BF) — La dette obligatoire de la cité de Thetford Mines, qui a été abaissée de \$10 par tête l'an passé, s'élevait, en date du 1er janvier 65, à \$4,862,156.50 (capital et intérêts), soit une moyenne de \$170 par capita. Le capital emprunté s'établissait à \$3,678,200, et l'intérêt, s'échelonnant de 1965 à 1983, à \$1,183,956.50.

Dans les livres de la cité, en date du 31 décembre 64, la répartition de la dette obligatoire, ou des emprunts par obligations à rembourser, apparaissait comme suit: Voiture et trottoirs, \$1,373,311.32 ou 37.33 pour cent; parcs et terrains de jeux, \$251,892.81 ou 6.85 pour cent; Service de police et incendie, \$17,606.40, ou 0.48 pour cent; marché municipal, \$147,281.25, ou 4 pour cent; outillage, \$11,700 ou 0.32 pour cent; hôtel de ville, \$1,050 ou 0.03 pour cent; feux de circulation, \$4,974.54 ou 0.13 pour cent; dette consolidée, \$52,078 ou 1.42 pour cent; Service d'eau, \$1,349,240.93 ou 36.69 pour cent; fonds industriel, \$469,064.75 ou 12.75 pour cent.

On constate donc qu'à eux seuls, la voirie et trottoirs, et le Service d'eau forment plus des trois quarts de la dette obligatoire de la cité, soit \$2,722,552.25 sur un total de \$3,678,200.

Les dépenses d'opération, au total de \$35,065.75 ont été classifiées comme suit: Salaires, \$11,837.56; association Maurice, \$2,649.08; cachets ou part des recettes aux Eperviers, \$2,221.54; Cleveland vs As, \$2,630.08; Yvon Robert, \$1,200; grattage de la neige, \$220; entretien (matériaux, outillage, et normes de métiers), \$4,647.17; électricité et gaz propane, \$4,987.36; assurances, \$1,256.87; téléphones, \$158.27; papeterie et impression, \$227.69; publicité, réception, plaque commémorative, \$1,693.41; divers, \$1,269.72.

Aux "dépenses spéciales", on remarque le service de la dette, \$8,743.45, et les IMMOBILISATIONS suivantes: machinerie d'entretien de la glace, \$4,064.31; horloge et chronomètre, \$3,854.12; magnétophone à musique, \$382.66; système de chauffage à l'infra-rouge, \$12,313.70; installation d'éclairage, \$2,359.84; recouvrement du plancher, \$1,314.66; amélioration à la ventilation, \$320; réfection majeure par l'entrepreneur, \$1,882; ameublement, \$273.08.

Les autres revenus du trésor municipal l'an passé, furent classifiés comme suit: Taxe de vente municipale, \$341,765.39; taxe d'amusement, \$8,370.77; octrois du fédéral, \$2,513.00; octrois du provincial, \$15,981.50; location de l'Unité sanitaire et procureur général, \$15,999.96; divers locaux et franchises,

La liste des revenus de l'aréna en 64 est la suivante: location aux Eperviers, \$5,537.82; location à la Ligue des Mines, \$2,310; location à l'heure, \$2,637; location à diverses associations, \$8,760.10; séances de patinage, \$4,432.91; Commission des journées agricoles, \$8,454.91; taxe d'amusement (part de la cité), \$2,067.93; franchises (restaurant et aiguisage des patins), \$536; ventes de cahiers à colorier, \$1,125.85; diverses recettes, \$1,170.57; octroi du gouvernement provincial, \$10,000.

Les dépenses d'opération, au total de \$35,065.75 ont été classifiées comme suit: Salaires, \$11,837.56; association Maurice, \$2,649.08; cachets ou part des recettes aux Eperviers, \$2,221.54; Cleveland vs As, \$2,630.08; Yvon Robert, \$1,200; grattage de la neige, \$220; entretien (matériaux, outillage, et normes de métiers), \$4,647.17; électricité et gaz propane, \$4,987.36; assurances, \$1,256.87; téléphones, \$158.27; papeterie et impression, \$227.69; publicité, réception, plaque commémorative, \$1,693.41; divers, \$1,269.72.

Aux "dépenses spéciales", on remarque le service de la dette, \$8,743.45, et les IMMOBILISATIONS suivantes: machinerie d'entretien de la glace, \$4,064.31; horloge et chronomètre, \$3,854.12; magnétophone à musique, \$382.66; système de chauffage à l'infra-rouge, \$12,313.70; installation d'éclairage, \$2,359.84; recouvrement du plancher, \$1,314.66; amélioration à la ventilation, \$320; réfection majeure par l'entrepreneur, \$1,882; ameublement, \$273.08.

Les autres revenus du trésor municipal l'an passé, furent classifiés comme suit: Taxe de vente municipale, \$341,765.39; taxe d'amusement, \$8,370.77; octrois du fédéral, \$2,513.00; octrois du provincial, \$15,981.50; location de l'Unité sanitaire et procureur général, \$15,999.96; divers locaux et franchises,

La liste des revenus de l'aréna en 64 est la suivante: location aux Eperviers, \$5,537.82; location à la Ligue des Mines, \$2,310; location à l'heure, \$2,637; location à diverses associations, \$8,760.10; séances de patinage, \$4,432.91; Commission des journées agricoles, \$8,454.91; taxe d'amusement (part de la cité), \$2,067.93; franchises (restaurant et aiguisage des patins), \$536; ventes de cahiers à colorier, \$1,125.85; diverses recettes, \$1,170.57; octroi du gouvernement provincial, \$10,000.

Les dépenses d'opération, au total de \$35,065.75 ont été classifiées comme suit: Salaires, \$11,837.56; association Maurice, \$2,649.08; cachets ou part des recettes aux Eperviers, \$2,221.54; Cleveland vs As, \$2,630.08; Yvon Robert, \$1,200; grattage de la neige, \$220; entretien (matériaux, outillage, et normes de métiers), \$4,647.17; électricité et gaz propane, \$4,987.36; assurances, \$1,256.87; téléphones, \$158.27; papeterie et impression, \$227.69; publicité, réception, plaque commémorative, \$1,693.41; divers, \$1,269.72.

Aux "dépenses spéciales", on remarque le service de la dette, \$8,743.45, et les IMMOBILISATIONS suivantes: machinerie d'entretien de la glace, \$4,064.31; horloge et chronomètre, \$3,854.12; magnétophone à musique, \$382.66; système de chauffage à l'infra-rouge, \$12,313.70; installation d'éclairage, \$2,359.84; recouvrement du plancher, \$1,314.66; amélioration à la ventilation, \$320; réfection majeure par l'entrepreneur, \$1,882; ameublement, \$273.08.

Les autres revenus du trésor municipal l'an passé, furent classifiés comme suit: Taxe de vente municipale, \$341,765.39; taxe d'amusement, \$8,370.77; octrois du fédéral, \$2,513.00; octrois du provincial, \$15,981.50; location de l'Unité sanitaire et procureur général, \$15,999.96; divers locaux et franchises,

Pour le district judiciaire de Bedford

Wagner assistera à la cérémonie d'assermentation du juge Genest

GRANBY, (FA) — Le ministre de la Justice du Québec, l'hon. Claude Wagner doit assister vendredi à la cérémonie d'assermentation de M. le juge Guy Genest, récemment nommé magistrat titulaire pour le district judiciaire de Bedford.

Wagner aurait probablement une déclaration à faire lors de sa visite de vendredi.

On sait que la cérémonie aura lieu dans la salle de l'hôtel de ville de Waterloo à 4 heures p. m. C'est le juge en chef de la Cour du magistrat de Montréal, M. le juge Allen B. Gold qui procédera à l'assermentation du nouveau magistrat.

Plusieurs personnalités de la région assisteront également à la cérémonie. On remarquera les maires des municipalités du district de Bedford, les membres du Barreau ainsi que plusieurs représentants des autorités de la ville de Waterloo où le juge Genest a exercé sa profession durant près de vingt ans.



Me Claude WAGNER

Elections à l'APM de la paroisse St-Joseph de Granby

GRANBY — L'Association parents-maitres de la paroisse St-Joseph de Granby a procédé lors de sa dernière réunion générale à l'élection des officiers pour la prochaine année d'activités.

C'est M. Georges-Aimé Côté, professeur à l'école Fatima de Granby qui a été élu à la présidence de l'Association, alors que Mme Raymond Groulx était nommée vice-présidente et que Mme Bernard Goude se voyait confier la tâche de secrétaire.

Six conseillers ont également été nommés pour secondar le travail de l'exécutif. Ce sont: Mme Paul Potvin, Mlle Michèle Breaud et MM. Henri Payette, Charles D'Amour, Alfred Desrochers et Fernand Raymond.

La prochaine réunion générale de l'APM St-Joseph aura lieu à la fin du mois de novembre. On reprendra alors les conférences mensuelles qui ont connu tant de succès l'an dernier. Le nom du premier conférencier sera annoncé prochainement.

Organisé par la JC de Granby

Souper mixte et soirée dansante

GRANBY — La Jeune chambre de Granby tiendra le 21 octobre courant un souper mixte suivi d'une soirée dansante au Motel Bromont, à compter de 6 h. 30 p.m.

Les deux organisateurs du souper, MM. Dennis Kouri et Bernard Dubé ont annoncé hier qu'après le souper, Mme Lise Emond viendra donner une causerie sur le rajeunissement facial exclusif au Canada, ce qui ne manquera pas d'intéresser ces dames... et aussi ces messieurs.

Une courte assemblée générale des membres de la Jeune chambre doit également avoir lieu à cette occasion. On s'attend à ce que l'exécutif profite de l'occasion pour faire adopter par l'assemblée générale le mémoire qui a été rédigé par M. Normand Bouthette, aidé d'autres membres, concernant l'aréna de Granby.

Aréna

On sait que la Jeune chambre préconise l'achat par la ville de l'aréna actuelle et de plus, la construction immédiate d'une nouvelle aréna. Le mémoire contiendra les raisons de cette ligne de pensée de même que l'utilité possible de l'aréna actuelle.

Le souper sera sous la présidence de Me Bernard Trudel. Les billets à cet effet sont présentement en vente. On peut s'en procurer des organisateurs du souper.

35 ans de loyaux services

ST-ARMAND, (Spéciale) — La municipalité de St-Armand a célébré les 35 ans de loyaux services de son secrétaire-trésorier dimanche prochain.

A cette occasion, un buffet-coquetel sera servi entre 2 et 3 heures à la salle de l'hôtel de ville de Freilighsburg.

Les quilles

GRANBY — L'équipe du café Belval a pris la tête du classement dans la ligue de quilles Laflamme Fourrière de Granby quelques semaines seulement après la reprise des activités de cette ligue.

Le classement général se lit comme suit présentement: Café Belval: 16, Restaurant Belval: 13, Laperrière et Proulx: 12, Fortin & Ménard: 11, Louis-Paul Neveu: 11, Sagon Luca: 7, Jano Junior: 5 et La Cligogne: 5.

Dans le domaine individuel, c'est Mme C. Beaudoin qui a la meilleure moyenne à date, soit 131.1. Les autres sont C. Dubé: 129.5, R. Labrie: 128.10, L. Robert: 128.13, H. Hamelin: 124, N. Desmarais: 122.11, M. Bernier: 114.10, T. Authier: 113.18 et M. Gauthier: 112.7. Lors des dernières rencontres de cette ligue, H. Hamelin a roulé 410, T. Authier: 400, C. Dubé: 425, L. Robert: 419, C. Beaudoin: 427, C. Leclerc: 386, M. Gauthier: 366. Ces personnes ont été les vedettes de ces rencontres.

Les prochaines parties de la ligue doivent être disputées cette semaine à la salle de quilles Ritz de Granby.

Deux des accusés envoyés aux Assises alors que le troisième plaide coupable

COWANSVILLE, (FA) — Un homme et une femme ont été condamnés hier matin à subir leur procès au prochain terme des Assises criminelles sous

les accusations de faux et usage de faux. Un troisième a pour sa part avoué sa culpabilité à des accusations semblables relatives aux mêmes infractions.

John Davis et Mme Stanley Davis qui subsaient hier leur enquête préliminaire ont été envoyés aux assises pendant que Stanley Davis, lequel avait aussi été envoyé aux assises, s'est ravisé après l'enquête et a déclaré qu'il enregistrerait un plaidoyer de culpabilité.

Au cours de l'enquête préliminaire des trois accusés on a noté que dans chaque cas, un d'entre eux s'était présenté à un comptoir du Pacifique Canadien pour y acheter un mandat au montant de \$8.

Ce même mandat était ensuite présenté au marchand pour échange, mais il n'était plus de \$8 mais bien de \$80.

Expert en écriture — Un expert en écriture du ministère de la Justice, le Dr B. Fontaine, a expliqué qu'il avait examiné les mandats en question et qu'ils avaient été faussés à savoir qu'on avait ajouté un zéro après le \$8 et qu'on avait ajouté un "y" au montant du mandat pour faire "heighty" (80).

Les trois accusés ont pu recouvrer leur liberté, les deux hommes sous un cautionnement de \$950 et la femme sur parole. Selon le procureur du Pacifique Canadien qui agit en tant que procureur, il s'agirait là du début seulement d'une série de faux documents forgés à l'aide de mandats du Pacifique Canadien.

Chronique judiciaire

GRANBY, (FA) — Un adolescent de 18 ans François Ferland, de Dorchester, a été condamné hier de 15 jours d'emprisonnement après avoir été reconnu coupable d'un vol au montant de \$447.

L'accusé, visiblement nerveux, a expliqué au juge Patrick E. Delaney devant qui il comparait, qu'il gagnait seulement \$40 par semaine et qu'il désirait s'acheter une automobile. C'est alors qu'il décida de voler de l'argent dans la maison où il pensionnait chez M. Marcel Brodeur, de Granby.

A l'aide de cette somme, il s'est procuré la voiture dont il rêvait, mais il n'en a pas profité bien longtemps.

Malgré son très jeune âge, Ferland n'en était pas à sa première infraction. Il avait déjà été condamné pour avoir pénétré dans un garage par effraction et il avait écoupé 15 jours d'emprisonnement cette fois là également.

COWANSVILLE, (FA) — Le juge Patrick E. Delaney, de la Cour des sessions de la paix à Sweet'sburg, a condamné hier Robert Demers de Tracy à 8 mois d'emprisonnement pour un vol commis à Granby.

Demers a reconnu sa culpabilité à l'accusation d'avoir pénétré par effraction au restaurant Casse-croute de Granby durant la nuit du 27 au 28 août 1965 et d'y avoir dérobé un tourne-disques, 10 paires de lunettes soleil, quatre boîtes de cigares et divers autres objets, le tout en complicité avec André Bissonnette.

L'accusé qui possède déjà un lourd dossier judiciaire attend présentement pour recevoir sa sentence relative à d'autres infractions commises dans des districts judiciaires extérieurs.

Le procureur de la couronne, Me Yves Lagacé, a fait remarquer au tribunal lors de la comparution de Demers hier qu'une sentence de huit mois d'emprisonnement n'aurait pas à l'accusé qui recevra sans doute plus que cela dans d'autres districts où il est accusé de divers délits.

Un Montréalais, Aldéric Fournel a écoupé d'une peine de 15 jours d'emprisonnement hier alors qu'il a décidé de changer de plaidoyer et de se reconnaître coupable du vol d'une boîte téléphonique appartenant à la compagnie de téléphone Bell et valant environ \$150.

Fournel qui était en compagnie de son frère Claude au moment du délit avait tout d'abord nié sa culpabilité et les deux frères avaient été envoyés aux assises. Ils ont toutefois décidé de changer leur plaidoyer et de se reconnaître coupable du vol commis le 17 juin dernier à Bolton Centre. L'autre frère Fournel avait lui aussi écoupé de 15 jours d'emprisonnement à la suite de quelques semaines lorsqu'il a comparu devant le juge Patrick E. Delaney.

SSJB masculine de Windsor

ROLAND GAUTHIER réélu président

WINDSOR (AT) — La section masculine de la Société St-Jean-Baptiste de Windsor vient de tenir des élections au cours d'une assemblée où l'on avait projeté d'élaborer le programme des activités de l'année. L'assemblée SSJB a réélu le président Roland Gauthier.

Pour des raisons multiples, fort peu de membres s'étaient présentés à cette assemblée. On a tout de même élu l'exécutif de l'année. Après le président, on a nommé MM. Théo Rousseau, vice-président Maurice Duval à la trésorerie, Georges Prince comme secrétaire et Marcel Dufresne comme assistant secrétaire.

Les autres directeurs sont MM. Richard Coure, Robert Poudrier, Marcel Noël Joseph Nadeau, Arthur Morin, Edgar Marcotte et Me Armand Marier, président ex-officio. L'aumônier du mouvement reste l'abbé Raymond Fortin.

Abonnez-vous à La Tribune

Faux et usage de faux

Dans les rues de Granby

Quelques accidents de la circulation

GRANBY — Plusieurs accidents de la circulation se sont produits au cours de la journée d'hier dans les limites de la cité de Granby.

Deux automobiles sont entrées en collision vers 1h.10 p.m., hier à l'intersection du Boulevard Leclerc et de la rue Montcalm à Granby. La première était conduite par M. Charles Dauth, 34 ans, du 568 boulevard Boivin à Granby et l'autre avait pour conducteur M. Albany Couture, 39 ans, de St-Valérien, comté de Shefford. L'automobile de M. Dauth a subi pour \$25 de dommages et celle de M. Couture, pour \$150.

Cowie et St-Antoine

Un autobus de la compagnie Inter-City Bus Lines inc. de St-Hyacinthe conduit par M. Wilfrid Dupéron, 46 ans, de St-Hyacinthe est entré en collision avec une voiture conduite par Mme Rachel Takley, du 109, boul. Ste-Marie à Cowansville.

L'accident s'est produit vers 8h.20 hier matin à l'intersection St-Antoine sur et Cowie à Granby. L'autobus a subi seulement pour \$5 de dommages, mais la voiture a été avariée pour \$110.

Bréboeuf et Principale

Un véhicule qui reculait est entré en collision avec un autre arrêté derrière, hier matin à 10h.15 à l'intersection des rues Bréboeuf et Principale. La voiture qui était immobilisée était conduite par M. Robert Lamontagne, 43 ans, du 1022, rue Conseil à Sherbrooke alors que le véhicule qui reculait, propriété de J. A. Leroux Inc. de Granby était conduit par M. Armand Leroux. Les dommages aux deux véhicules sont minimes.

Rue Principale

Un camion qui était stationné sur la rue Principale à Granby soit en face du No 28, a été avarié pour \$50 environ lorsqu'un autre camion passant par là a laissé s'échapper des boîtes qui allaient s'écraser sur le camion arrêté.

Rue Bouchard

Enfin, une collision entre deux automobiles est survenue vers 3h.15 hier après-midi en face du 275 rue Bouchard. M. Jacques Brasseur du 502, rue St-Vincent à Granby était au volant du premier véhicule alors que M. Gerald Dupuis, du 275, Bouchard conduisait le second.

L'accrochage ne fut toutefois pas dur puisque les deux véhicules n'ont pas \$100 de dommages à total. Ce sont des agents de la Sûreté municipale de Granby qui ont effectué les constatations d'usage de ces accidents.

A un adolescent de 18 ans

Quinze jours de prison pour vol

GRANBY, (FA) — Un adolescent de 18 ans François Ferland, de Dorchester, a été condamné hier de 15 jours d'emprisonnement après avoir été reconnu coupable d'un vol au montant de \$447.

L'accusé, visiblement nerveux, a expliqué au juge Patrick E. Delaney devant qui il comparait, qu'il gagnait seulement \$40 par semaine et qu'il désirait s'acheter une automobile. C'est alors qu'il décida de voler de l'argent dans la maison où il pensionnait chez M. Marcel Brodeur, de Granby.

A l'aide de cette somme, il s'est procuré la voiture dont il rêvait, mais il n'en a pas profité bien longtemps.

Malgré son très jeune âge, Ferland n'en était pas à sa première infraction. Il avait déjà été condamné pour avoir pénétré dans un garage par effraction et il avait écoupé 15 jours d'emprisonnement cette fois là également.

COWANSVILLE, (FA) — Le juge Patrick E. Delaney, de la Cour des sessions de la paix à Sweet'sburg, a condamné hier Robert Demers de Tracy à 8 mois d'emprisonnement pour un vol commis à Granby.

Demers a reconnu sa culpabilité à l'accusation d'avoir pénétré par effraction au restaurant Casse-croute de Granby durant la nuit du 27 au 28 août 1965 et d'y avoir dérobé un tourne-disques, 10 paires de lunettes soleil, quatre boîtes de cigares et divers autres objets, le tout en complicité avec André Bissonnette.

L'accusé qui possède déjà un lourd dossier judiciaire attend présentement pour recevoir sa sentence relative à d'autres infractions commises dans des districts judiciaires extérieurs.

Le procureur de la couronne, Me Yves Lagacé, a fait remarquer au tribunal lors de la comparution de Demers hier qu'une sentence de huit mois d'emprisonnement n'aurait pas à l'accusé qui recevra sans doute plus que cela dans d'autres districts où il est accusé de divers délits.

Un couple d'Acton Vale voit la mort de près

Leur auto plonge dans la rivière Mataouen mais ils parviennent à se dégager et à regagner le rivage

ACTON VALE, (LLG) — M. et Mme Paul Girard, marchands bien connus dans la région d'Acton Vale, n'en finissent plus de remercier le ciel de se voir sains et saufs avec leurs deux filles, Michelle et Hélène, dans leur foyer à Acton Vale, après avoir vu la mort de si près.

L'aventure a débuté samedi soir, après la fermeture du magasin, lorsque tous deux sont partis seuls pour une excursion de chasse dans un territoire du secteur de St-Michel des Saints, qu'ils connaissent bien pour y être déjà allés l'an dernier et antérieurement.

Tout se passait comme dans le meilleur des mondes, lorsqu'un peu avant 1 heure du matin, ils furent rendus à la rivière Mataouen. Comme on a dit plus haut, rendu à un certain endroit, M. Girard a laissé la grande route pour prendre un chemin qu'il connaissait pour l'avoir déjà parcouru. Mais à peine avait-il roulé l'espace de trois fois la longueur de sa voiture qu'il a plongé carrément dans le lit de la rivière dans une profondeur de pas moins d'une quinzaine de pieds d'eau et un courant assez fort pour faire dériver leur véhicule qui était submergé par près de huit pieds d'eau.

Sauvetage prodigieux

Il n'est pas exagéré d'employer le mot "miracle" pour comprendre comment tous deux ont pu sortir de là. Comme Mme Girard nous l'explique, c'est à l'instinct de conservation de personnes qui savent nager qu'ils attribuent de s'être sortis de là. Malgré quelle eût déjà de l'eau jusqu'aux épaules, le fait que Mme Girard ait réussi à baisser la vitre de la portière du côté droit, a permis de libérer la compression qui s'accumu-

lait à l'intérieur et M. Girard a pu ouvrir la portière de son côté et indiquer à son épouse de le suivre de ce côté. Une fois libérés, de cette prison insuite, ils ont gagné le rivage à la nage, et sont parvenus à escalader les quelques vingt pieds de hauteur du ravin pour atteindre le sommet du terrain et, dans le noir absolu de la nuit, s'orienter pour courir des pentes, alourdis par tous ces vêtements ruisselants, pour trouver le secours le plus pressant, soit l'accueil quelque part et des vêtements secs, en attendant que la venue du jour permette d'aller évaluer l'ampleur de la plongée.

Négligence "criminelle" — Jusqu'à ce moment, les Girard étaient encore convaincus qu'ils avaient, dans leur enthousiasme de passer une journée de pleine détente dans l'oubli des tracas quotidiens, manqué de voir des indications annonçant la fermeture de cette route, mais il n'en était rien. Pas le moindre indice à cet effet. Pas de barrière, ni rien du genre qui puisse indiquer que cette route n'avait d'autre issue que le fond de la rivière.

Le pont qui était là autrefois a été démolit l'automne dernier, il y a moins d'un an, après la construction d'un pont neuf érigé plus loin. Cet embranchement de la vieille route reste toutefois ouvert à la circulation, comme si tout était normal.

Qui est responsable de cette négligence "criminelle" ont dit les résidents du canton et même l'agent de la circulation, qui n'en revenait pas lui-même de l'issue providentielle de cet accident.

La municipalité? Le constructeur? Le ministère de la Voirie provinciale? Maintenant qu'il sait son épouse en bonne compagnie à son foyer, avec ses deux filles, c'est ce que M. Girard tentera de déceler, lui qui est resté là-bas, pas pour continuer la partie de chasse, mais pour tenter de récupérer ce qui reste utilisable du véhicule, des trois carabines, du canon et de l'équipement prévu pour cette excursion, que ni l'un ni l'autre n'est prêt d'oublier...

Reprise des activités du club de ski Jeune commerce

DRUMMONDVILLE, (YB) — Le Club de ski Jeune commerce reprend ses activités pour la prochaine saison de ski. En effet, la première assemblée du bureau de direction eut lieu mardi le 5 octobre et une autre, mardi le 12 octobre. Le nouveau bureau de direction, formé cette année, est composé de Pierre A. Y. président, Yvon Thibodeau vice-président, Bernard Guay, 2e vice-président et pu-

bliciste, Madeleine Grenier, trésorière, Solange Napper, secrétaire, Pierre Adam, Marcel Ouellet, Sylvio Bellisle, Michel Elie, Nicole Camagna et Louise Lavigne, directeur.

M. Charles Doucet est directeur honoraire du club. Comme par les années passées, le club de ski ouvrira officiellement ses activités par une parade de mode qui aura lieu mardi le 18 novembre à l'hôtel Roc-Dor.

Granby sera le site du prochain congrès du Barreau rural en 1966

GRANBY, (FA) — La cité de Granby sera le site du prochain congrès du Barreau rural de la province de Québec lequel se tiendra à l'automne de 1966.

Cette décision a été prise lors du dernier congrès qui a eu lieu à Drummondville en fin de semaine. Les délégués présents ont accepté l'invitation du bâtonnier du barreau de Bedford, Me Gilles Bélanger, de venir siéger à Granby, l'an prochain.

C'est donc dire que la ville sera envahie par plusieurs centaines d'avocats, tous membres du Barreau rural, au cours de ces assises de la plus haute importance. La dernière fois que les membres du Barreau rural avaient tenu un congrès général à Granby remonte à 13 ans déjà.

C'est un citoyen natif de Granby, Me Jean Goyette, c.r., qui vient d'être élu président du Barreau rural de la province et qui présidera le prochain congrès à Granby.

Gaudet et Caron recevront leur sentence la semaine prochaine

COWANSVILLE, (FA) — Les deux individus, qui avaient été appréhendés par la Sûreté municipale de Granby le 3 octobre dernier, alors qu'ils s'apprêtaient à un vol par effraction dans une résidence de la ville, recevront leur sentence la semaine prochaine.

Jean-Patrick Gaudet et André Caron, tous deux de Montréal ont plaidé coupables hier matin en Cour des Sessions de Sweet'sburg à l'accusation de tentative de vol par effraction. Les deux comparses qui possèdent chacun un dossier chargé ayant déjà été condamnés pour d'autres vols, ont expliqué au juge Patrick E. Delaney devant qui il comparait, qu'ils n'avaient pas pu obtenir les services d'un avocat et qu'ils n'avaient pas l'intention de briser quoi que ce soit dans la maison où ils s'apprêtaient à pénétrer.

A la Fédération des Oeuvres

L'organisation de la campagne mise en branle dans Drummond

DRUMMONDVILLE — L'organisation de la campagne de charité de la Fédération des oeuvres de charité, pour le comté de Drummond, a été définitivement mise en branle par la nomination des responsables dans les divers secteurs désignés à cette fin.

On sait que cette campagne s'ouvrira dimanche le 24 octobre pour se terminer le 7 novembre. Voici maintenant la liste des personnes responsables dans les diverses paroisses. St-Frédéric: M. Roland A. Sawyer, président; Mme André Giguère, vice-présidente; et M. Léandre Salvas, secrétaire. Ste-Thérèse: M. Hugo Gagné, président; M. Alcide Kirouac, vice-président, et Mlle

Nombreuses comparutions en Cour des sessions de la paix

DRUMMONDVILLE (JRL) — Les trois vestes de cuir qui ont été volées de deux billets de \$10 dans un restaurant de St-Cyrille à la suite d'une altercation avec un autre client de l'établissement, se sont reconrus coupables devant le juge Benoît Turmel.

Arborant fièrement leur étendard officiel de vestons de cuir, Alphonse Demers, Normand Lampron et Normand Desllets se sont vus condamner à rembourser chacun la somme de \$40 à la victime. Ils devront aussi signer un cautionnement de garder la paix pour une période de un an. A défaut du remboursement dans l'espace de 30 jours, un mois de prison.

Plusieurs autres comparutions ont été enregistrées devant le juge Turmel, hier, au palais de justice.

Des procès par défaut ont été faits dans le cas de Charles Fiset et Davidson Transport pour des infractions au code de la route. Des amendes respectives de \$10 et \$20 ont été imposées. Même sentence de \$10 dans le cas de Réjean Lajoie pour un feu défectueux.

Le "coup sur la tête" n'a pas enlevé la forte odeur d'alcool — Amende de \$100

DRUMMONDVILLE, (JRL) — La présence insolite d'un automobiliste sur la voie ferrée à 3 h. 30 du matin, une forte odeur d'alcool se dégageant de son haleine, une démarche ébahissante et surtout le témoignage catégorique d'un médecin ont fait conclure à la culpabilité de J. Ambrise Ledoux, sous une accusation de fautes affaiblies. L'automobiliste est condamné à \$100 et son permis de conduire est suspendu pour une période de six mois, comme le veut une coutume en voie de s'affirmer dans le district judiciaire de Drummond à la faveur d'une campagne menée par le juge Benoît Turmel. Le constable Normand Fréchette et le capitaine Georges Milette ont affirmé catégoriquement que l'accusé sentait fortement la boisson et qu'il ébahissait.

Tests révélateurs — Le Dr Clément Savé a fait subir les tests et il conclut que le conducteur était dans un état d'ivresse marquée. — Grade deux sur quatre d'intoxication alcoolique. — Le conducteur du véhicule a expliqué qu'il avait pris un "gin" vers 10 h. 30, à près deux petites à son arrivée à Drummondville. Vers 5 h. 30 l'après-midi, il s'est couché par la suite, a soupé vers 10 h. 30, a pris deux petites bouteilles de bière dans un grill et vers 2 h. 30 a.m. s'est retrouvé sur la voie ferrée, à hauteur un poteau d'aiguillage, à subi un violent choc au front et c'est ce choc qui explique un étourdissement et la difficulté de subir les tests du médecin. "Le coup sur la tête" n'a pas enlevé la senteur d'alcool," a demandé le juge Turmel à un certain moment au cours de l'enquête.

Deux infractions pour fautes affaiblies valem à Elphège Dugré, une amende de \$200 et la suspension pour un an, de son permis de conduire. Les Pareuteau écoupé aussi le juge Turmel à un certain moment au cours de l'enquête.

Les prochains parties de la ligue doivent être disputées cette semaine à la salle de quilles Ritz de Granby.

Alors que son camion

plonge dans le lac

Mégantic

Le camionneur réussit à sortir de son camion à temps

LAC-MEGANTIC, (GD) — Un camionneur a eu la peur de sa vie lundi après-midi lorsque le camion qu'il conduisait a glissé le long d'un brise-lames en construction dans les eaux du lac Mégantic pour s'enlourdir dans les flots.

M. Léo Roy a cependant eu le temps de sortir de la cabine avant que le lourd véhicule ne s'abîme dans les flots.

Il a fallu l'aide d'un puissant camion-remorqueur pour tirer le véhicule de sa fâcheuse position. Les dommages causés par l'eau sont assez considérables.

C'est la première fois que semblable accident se produit depuis les débuts de la construction du brise-lames, encore que la pareille ait failli arriver à plusieurs reprises.

Elections fédérales du 8 novembre

Listes électorales dans la Beauce : 30,855 noms

ST-GEORGES DE BEAUCE (PL). — La compilation des listes remises par les 185 électeurs ruraux du comté de Beauce révèle que 30,855 noms de personnes ont droit de vote aux élections du 8 novembre prochain.

Ce nombre est évidemment sujet à changement puisque la révision du 21 octobre viendra ajouter plusieurs douzaines d'autres noms, ce qui devrait porter le total des votants dans la Beauce à plus de 31,000.

St-Georges vient en tête de liste avec 6,777 votants, suivie de Ste-Marie, 3,301, Beauveville, 2,965, et St-Joseph, 2,125.

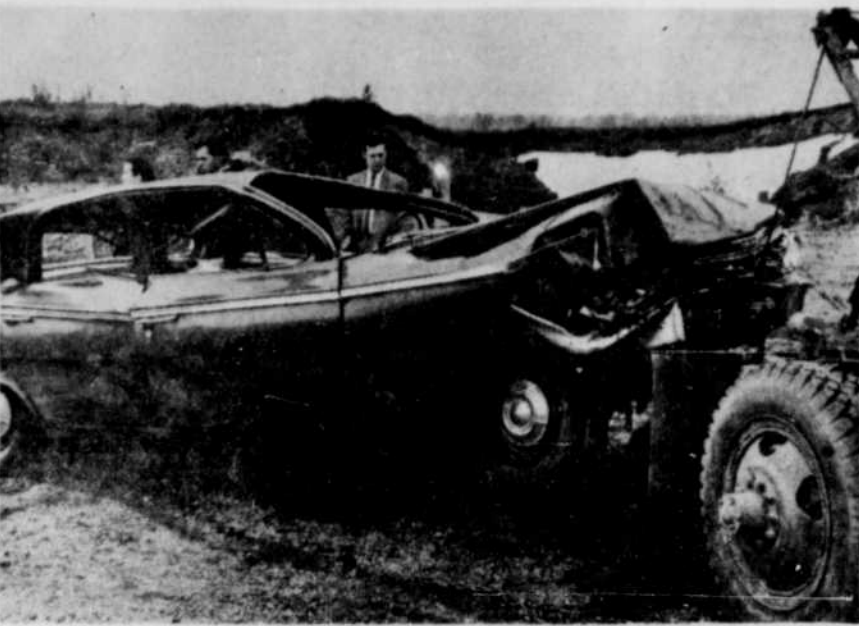
A St-Georges de Beauce

Lancement de la campagne d'emplois d'hiver ce soir

ST-GEORGES DE BEAUCE (PL). — Le président de la campagne d'emploi d'hiver, M. Emilien-A. Cliche, industriel de Vallée-Jonction, informe que le lancement de la campagne pour la saison 1965-66 aura lieu ce soir à 8 heures p.m. à l'hôtel de ville de St-Georges-Est.

M. Cliche a révélé que cette réunion annuelle est devenue nécessaire, car le chômage saisonnier doit s'étudier en collectivité.

Cette assemblée réunira des représentants d'organisations religieuses, syndicaux, clubs sociaux, associations féminines ainsi que les maires, secrétaires-trésoriers et échevins des municipalités desservies par le



BLESSES GRAVES. — Cinq jeunes gens de St-Pierre de Broughton ont été assez gravement blessés lors d'un capotage survenu au 4e rang d'East Broughton. Les cinq blessés ont été transportés à l'hôpital St-Joseph de Thetford Mines. Il s'agit du conducteur Bruno Couture, sa soeur Pauline, M. Roseberry, Martin et Monique Paré, tous de St-Pierre de Broughton.

Au Centre Mgr Bonin

M. Gérald Rodrigue élu président de la Commission des sports

LAC-MEGANTIC (GD) — M. Gérald Rodrigue a été élu à la présidence de la Commission des sports du Centre Mgr Bonin pour l'année 1965-1966.

M. Rodrigue succède à M. Roméo Dostie avec qui il occupait conjointement le poste de président de l'organisme.

Ont également été élus au sein de la Commission le Dr Roger Michaud vice-président, MM. Lucien Roy, secrétaire-trésorier, Jean-Yves Paradis, Roméo Dostie, Julien Mercier et Clément Martel, directeurs.

Au cours des jours qui suivront, la Commission mettra sur pied une programmation du tonnerre pour la saison hivernale. Elle aidera aussi à l'organisation d'un circuit local de hockey intermédiaire. Déjà, plus d'une trentaine de jeunes joueurs ont fait connaître leur désir d'évoluer dans une telle liste et la participation d'une équipe de St-Samuel pourrait permettre au circuit de comp-

ter sur quatre clubs comme c'était le cas l'hiver dernier.

On s'organise aussi dans le monde du ballon-baï et des autres sports d'équipe dont les activités s'adaptent mieux aux rigueurs de l'hiver.

Chauffage à l'aréna

Grâce à la générosité de M. Henry Lalupelle, marchand,

de Lac-Mégantic, un système de chauffage permettra aux amateurs de hockey et de ballon-baï de ne pas se faire gèle en regardant leur sport favori. Ceci contribuera certainement à attirer au Centre nombre d'amateurs qui avaient souffert d'engèlures lors de leurs premières présences et qui craignent que la chose se reproduise.

Centre des loisirs de Thetford Mines

Surplus de \$12,027 en 1964 et déficit net de \$23,480.47

THETFORD MINES, (BF) — L'administration courante du Centre des loisirs de Thetford Mines en 1964 s'est terminée par un surplus d'opération de \$12,027.34, lequel a été entièrement englobé par le Service de la dette et dépenses d'immobilisations au total de \$35,507.81. Comme résultat final on en arrive donc à un déficit net de \$23,480.47.

Ces précisions figurent dans le rapport financier '64 qui a été adopté par les édiles hier soir.

Les revenus courants de l'aréna, y compris la subvention provinciale de \$10,000, s'élevaient à \$47,033.99, et les dépenses d'opération se chiffrent à \$35,005.75. Le service de la dette a nécessité un montant de \$8,743.45, et les dépenses d'immobilisations, \$26,764.36.

Revenus

La liste des revenus de l'aréna en '64 est la suivante : location aux Eperviers, \$5,537.82; location à la Ligue des Mines, \$2,310; location à l'heure, \$2,637; location à diverses associations, \$8,760.10; séances de patinage, \$4,432.91; Commission des journées agricoles, \$8,454.91; taxe d'amusement (part de la cité), \$2,067.93; franchises (restaurant et aiguisage des patins), \$336; ventes des cahiers à colorier, \$1,255.85; diverses recettes, \$1,170.57; octroi du gouvernement provincial, \$10,000.

Dépenses d'opérations

Les dépenses d'opération, au total de \$35,507.81 ont été classifiées comme suit : Salaires, \$11,837.56; association Maurice, \$2,649.08; cachets ou part des recettes aux Eperviers, \$2,221.54; Cleveland vs As, \$2,630.08; Yvon Robert, \$1,200; grattage de la neige, \$220; entretien (matériaux, outillage, et hommes de métiers), \$4,647.17; électricité et gaz propane, \$4,987.36; assurances, \$1,256.87; téléphones, \$138.27; papeterie et impression, \$227.69; publicité, réception, plaque commémorative, \$1,693.41; divers, \$1,269.72.

Dépenses spéciales

Aux "dépenses spéciales", on remarque le service de la dette, \$8,743.45, et les IMMOBILISATIONS suivantes : machinerie d'entretien de la glace, \$4,064.31; horloge et chronomètre, \$3,854.12; magnétophone à musique, \$382.66; système de chauffage à l'infra-rouge, \$12,313.70; installation d'éclairage, \$2,359.84; recouvrement du plancher, \$1,314.66; amélioration à la ventilation, \$320; réfection majeure par l'entrepreneur, \$1,882; ameublement, \$273.08.

Au cours de l'année fiscale 1964

Les Thetfordois ont payé en taxes municipales \$1,024,996

THETFORD MINES, (BF) — Au cours de l'année fiscale 1964, les Thetfordois ont payé en taxes directes, au trésor municipal, une somme de \$1,024,996.75, ce qui représente 67.2 p.c. des revenus globaux de la cité pour toute l'année. Les revenus de '64 excèdent ceux de 1963 \$92,951.54, pour s'établir à \$1,520,486.45.

C'est ce qui ressort de l'étude des états financiers '64, déposés et acceptés hier soir, par les édiles.

Taxes directes

Les revenus en provenance des diverses taxes directes de la cité, pour '64, sont les suivants : Taxes de propriétaire, \$480,187.25; trottoirs (spéciale), \$8,349.16; locataires, \$121,733.27; affaires et licences minières, \$60,855.85; vidanges, \$47,992.20; taxe d'eau à taux fixe, au compteur et sur lots non bâtis) \$296,868.02.

Autres revenus

Les autres revenus du trésor municipal l'an passé, furent classifiés comme suit : Taxe de vente municipale, \$341,765.39; taxe d'amusement, \$8,370.77; octrois du fédéral, \$2,513.09; octrois du provincial, \$15,381.50; loca-

tion de l'Unité sanitaire et procureur général, \$15,999.96; divers locaux et franchises, \$2,394.00; Centre des loisirs, \$37,033.09; marché municipal, \$24,612.47; parc ométries, \$8,981.49; permis de stationnement, \$422.50; amendes, \$5,540.69; recettes du Service de police, \$4,068.66; brigade des incendies \$1,825.82; location de machinerie et ventes de matériaux, \$13,978.19; intérêts gagnés sur diverses taxes, \$3,782.11; autres intérêts \$554.05; extrait du rôle d'évaluation, chiens et bicyclettes, \$10,950; charrettes, \$2,142.21; remboursement par le Bien-Etre social, \$300.40; carnavaux King Reid et Racine, \$1,654.92; recettes et remboursements divers, \$1,161.81; intérêts gagnés sur comptes d'eau, \$1,806.69.

Autres revenus

Les autres revenus du trésor municipal l'an passé, furent classifiés comme suit : Taxe de vente municipale, \$341,765.39; taxe d'amusement, \$8,370.77; octrois du fédéral, \$2,513.09; octrois du provincial, \$15,381.50; loca-

tion de l'Unité sanitaire et procureur général, \$15,999.96; divers locaux et franchises, \$2,394.00; Centre des loisirs, \$37,033.09; marché municipal, \$24,612.47; parc ométries, \$8,981.49; permis de stationnement, \$422.50; amendes, \$5,540.69; recettes du Service de police, \$4,068.66; brigade des incendies \$1,825.82; location de machinerie et ventes de matériaux, \$13,978.19; intérêts gagnés sur diverses taxes, \$3,782.11; autres intérêts \$554.05; extrait du rôle d'évaluation, chiens et bicyclettes, \$10,950; charrettes, \$2,142.21; remboursement par le Bien-Etre social, \$300.40; carnavaux King Reid et Racine, \$1,654.92; recettes et remboursements divers, \$1,161.81; intérêts gagnés sur comptes d'eau, \$1,806.69.

Autres revenus

Les autres revenus du trésor municipal l'an passé, furent classifiés comme suit : Taxe de vente municipale, \$341,765.39; taxe d'amusement, \$8,370.77; octrois du fédéral, \$2,513.09; octrois du provincial, \$15,381.50; loca-

tion de l'Unité sanitaire et procureur général, \$15,999.96; divers locaux et franchises, \$2,394.00; Centre des loisirs, \$37,033.09; marché municipal, \$24,612.47; parc ométries, \$8,981.49; permis de stationnement, \$422.50; amendes, \$5,540.69; recettes du Service de police, \$4,068.66; brigade des incendies \$1,825.82; location de machinerie et ventes de matériaux, \$13,978.19; intérêts gagnés sur diverses taxes, \$3,782.11; autres intérêts \$554.05; extrait du rôle d'évaluation, chiens et bicyclettes, \$10,950; charrettes, \$2,142.21; remboursement par le Bien-Etre social, \$300.40; carnavaux King Reid et Racine, \$1,654.92; recettes et remboursements divers, \$1,161.81; intérêts gagnés sur comptes d'eau, \$1,806.69.

Autres revenus

Les autres revenus du trésor municipal l'an passé, furent classifiés comme suit : Taxe de vente municipale, \$341,765.39; taxe d'amusement, \$8,370.77; octrois du fédéral, \$2,513.09; octrois du provincial, \$15,381.50; loca-

tion de l'Unité sanitaire et procureur général, \$15,999.96; divers locaux et franchises, \$2,394.00; Centre des loisirs, \$37,033.09; marché municipal, \$24,612.47; parc ométries, \$8,981.49; permis de stationnement, \$422.50; amendes, \$5,540.69; recettes du Service de police, \$4,068.66; brigade des incendies \$1,825.82; location de machinerie et ventes de matériaux, \$13,978.19; intérêts gagnés sur diverses taxes, \$3,782.11; autres intérêts \$554.05; extrait du rôle d'évaluation, chiens et bicyclettes, \$10,950; charrettes, \$2,142.21; remboursement par le Bien-Etre social, \$300.40; carnavaux King Reid et Racine, \$1,654.92; recettes et remboursements divers, \$1,161.81; intérêts gagnés sur comptes d'eau, \$1,806.69.

Autres revenus

Les autres revenus du trésor municipal l'an passé, furent classifiés comme suit : Taxe de vente municipale, \$341,765.39; taxe d'amusement, \$8,370.77; octrois du fédéral, \$2,513.09; octrois du provincial, \$15,381.50; loca-

tion de l'Unité sanitaire et procureur général, \$15,999.96; divers locaux et franchises, \$2,394.00; Centre des loisirs, \$37,033.09; marché municipal, \$24,612.47; parc ométries, \$8,981.49; permis de stationnement, \$422.50; amendes, \$5,540.69; recettes du Service de police, \$4,068.66; brigade des incendies \$1,825.82; location de machinerie et ventes de matériaux, \$13,978.19; intérêts gagnés sur diverses taxes, \$3,782.11; autres intérêts \$554.05; extrait du rôle d'évaluation, chiens et bicyclettes, \$10,950; charrettes, \$2,142.21; remboursement par le Bien-Etre social, \$300.40; carnavaux King Reid et Racine, \$1,654.92; recettes et remboursements divers, \$1,161.81; intérêts gagnés sur comptes d'eau, \$1,806.69.

Autres revenus

Les autres revenus du trésor municipal l'an passé, furent classifiés comme suit : Taxe de vente municipale, \$341,765.39; taxe d'amusement, \$8,370.77; octrois du fédéral, \$2,513.09; octrois du provincial, \$15,381.50; loca-

Echos de la Beauce

Beauceville

Trois citoyens du rang Fraser, à Beauceville, MM. Marcel Grégoire, Denis Poulin et Hébert Gauvin, ont été blessés lorsque la voiture dans laquelle ils pronant place s'est engouffré dans un ravin de 15 pieds de profondeur.

M. Gauvin a été le plus blessé et on a dû le transporter à un hôpital de Québec. (PL)

St-Gédéon

Une manufacture de couture de St-Gédéon, filiale de la Chemisier Marco, a été visitée par des visiteurs. Ces derniers ont fait main basse sur de l'argent et on fait une visite au département des ventes où ils ont rafflé des dizaines de chemises. Le montant total du vol n'a pas été établi. (PL)

St-Ludger

Le président régional de la Fédération des oeuvres pour la campagne 1965 est M. Henri Gillon, c.a. de St-Ludger. A St-Ludger et à St-Gédéon, les responsables locaux, MM. Ovide Pélipin et Cyrille Pelchat, sont à recruter des solliciteurs et à former les divers comités pour la bonne marche de cette campagne qui aura lieu le 17 octobre.

Jeune piéton heurté par une auto à Black Lake

BLACK LAKE, (MD). — Un jeune piéton, Claude Gobeil, âgé de 7 ans et fils de M. et Mme Alfred Gobeil, (Gatineau-Perreault), domiciliés au 456 St-Désiré à Black Lake, a été happé par une automobile, hier avant midi à l'intersection des rues St-Désiré et Pie X à Black Lake. L'accident s'est produit à proximité de la banque Royale, au moment où le jeune Gobeil traversait la rue St-Désiré, après être sorti de l'école. Il fut heurté par une auto conduite par M. Marcel Dussault de Québec.

Etat satisfaisant

Le jeune Gobeil repose présentement à l'hôpital St-Joseph sous les soins du Dr Fortier de Black Lake. Il souffre d'une fracture du crâne, mais son état est considéré comme satisfaisant. Il a repris conscience quelques heures après son admission à l'hôpital.

Ce sont les agents de la police municipale de Black Lake qui ont procédé aux constatations d'usage.

Vol par effraction, recel et possession d'arme tronçonnée

Deux ans de pénitencier à Serge Dubois

LAC-MEGANTIC, (GD) — Le juge Jean-Louis Péloquin, de la Cour des sessions de la paix a condamné Serge Dubois, 20 ans, de Lyster et Lac-Mégantic, qui comparait hier devant lui sous trois chefs d'accusation, à 2 ans de pénitencier. Une demande sera cependant faite pour qu'il soit détenu au Pavillon Laval où il aura l'occasion d'apprendre un métier.

Dubois qui avait choisi de subir son procès devant un juge seul avait plaidé non coupable à des accusations de vol par effraction dans un restaurant de Woburn, de possession d'une carabine tronçonnée et de possession de trois tournevis volés à la Commission scolaire de Lyster et d'une carabine volée à Ste-Anastasia.

Il devait être jugé lors du prochain terme des Sessions de la paix, le 16 novembre, devant le juge Robert Vézina.

C'est le procureur de la Couronne, Me J.-Armand Drouin, c.r., qui avait demandé au juge de refuser tout cautionnement à Dubois, étant donné la gravité des accusations qui pèsent sur lui.

Dubois s'est cependant ravisé et a décidé de plaider coupable.

Sous cautionnement

Gaétan Dubois, frère de Serge, pourra reprendre sa liberté provisoire en attendant

Règlement d'emprunt pour les travaux d'hiver

Les propres prendront une décision ce soir

LAC-MEGANTIC (GD) — C'est ce soir, de sept heures à neuf heures, que sera tenue la séance de la Commission des affaires de Lac-Mégantic destinée à faire connaître l'opinion des contribuables sur le règlement d'emprunt des travaux d'hiver que le conseil de ville a adopté au cours d'une séance antérieure.

Référendum

Si plus de vingt contribuables demandent que le vote passe au vote populaire, il y aura référendum dans les quarante jours. Sinon, le règlement sera considéré comme ayant la confiance des électeurs.

\$328,500. en Jeu

On sait que la ville a autorisé un emprunt au montant de \$328,500 destiné au financement de divers travaux qui seront exécutés au cours de l'emploi d'hiver. Ces travaux comprendront entre autres l'aménagement d'un site de camping sur les bords du lac, le nettoyage d'une partie du lit de la Chaudière ainsi que d'importants travaux d'aqueduc dans le quartier Nord.

Chronique judiciaire

LAC-MEGANTIC, (GD) — Jean-Louis Baron, de Lac-Mégantic, qui était emprisonné depuis 12 jours sous une accusation de contre-façon de chèques, a été libéré moyennant un cautionnement personnel de \$300 pour garder la paix pendant un an.

Baron a plaidé coupable à l'accusation d'avoir échangé un chèque contrefait au montant de \$700 et tire sur le compte de sa propre mère.

Son procureur a fait valoir que Baron était originaire d'une bonne famille et qu'il en était à sa première bêtise de ce genre. Tout en soulignant la gravité de l'offense, le procureur de la Couronne a approuvé les dires de son opposant.

Ronald Dupont, un sexagénaire de Lac-Mégantic, a été condamné à deux mois de prison après avoir reconnu sa culpabilité à une accusation de grossière indécence.

Dupont, ainsi que son avocat, Me Durand, a expliqué que, par suite de troubles physiques, il devait se soulager fréquemment et que son âge ne lui permettait pas de se rendre toujours à l'endroit indiqué. Le malheur a voulu, la dernière fois, que cela lui arrive devant des enfants. Comme ce n'était pas la première fois que de semblables accidents se produisaient, le juge a dû sévir. Le procureur de la Couronne a recommandé un examen médical du prévenu afin de trouver une solution à son problème.

Roger Therrien, propriétaire de l'hôtel Drolet, à St-Samuel a été condamné à une amende de \$100 pour avoir fait des ventes contraires au permis qu'il détient de la RAQ.

Donat Lacroix, de St-Sébastien, a été condamné à \$100 d'amende et aux frais de la cause après avoir reconnu sa culpabilité à une accusation de vente contraire à un permis.

La croix avait obtenu un permis de banquet et, selon son témoignage, il n'avait pu faire usage de son permis. Ce serait le propriétaire de l'établissement qui aurait vendu la boisson sur ce permis, l'établissement n'étant pas licencié.

Lacroix a déclaré qu'il voulait en finir une fois pour toutes et qu'il plaiderait coupable. Le juge lui a accordé un délai de trois mois pour payer.

Echos de Lac-Mégantic

LAC-MEGANTIC, (GD). — L'Association parents-maîtres de Lac-Mégantic tiendra son assemblée générale le 24 octobre prochain, sous la présidence du Dr Marcel Couture, o.d.

Les Sessions de la paix qui se déroulaient hier à Lac-Mégantic se sont prolongées jusqu'à l'heure du souper, bien qu'il n'y eut que 31 causes.

Il a fallu deux heures de délibérations aux procureurs de la Couronne et de la Défense pour faire un peu de lumière sur la cause de M. Armand Langlois, accusé de possession illégale de boisson en provenance de l'Ontario.

Etant donné la complexité de l'affaire, le juge Péloquin rendra sa sentence par écrit au cours des prochains jours.

Le sieur Armand Pomerleau qui était la bête noire du Comité conjoint de la construction était encore devant les tribunaux sous la même accusation honteuse.

Le hockey va revivre cet hiver, du moins, c'est ce que l'on prévoit à Lac-Mégantic.

Quatre matinées symphoniques et quatre récitals pour les étudiants

THETFORD MINES, (MD) — Comme par les années passées, les étudiants de la région de l'amiante auront l'occasion d'assister à huit concerts présentés sous le patronage de la Société artistique et des Jeunesses musicales de Thetford Mines. Ces concerts seront divisés en quatre matinées symphoniques et quatre récitals commentés.

Matinées symphoniques

Les matinées symphoniques seront données par l'Orchestre symphonique de Québec et elles auront lieu au Centre paroissial, à 4 heures p.m., les 2 novembre, 7 décembre, 1er février et 8 mars.

Récitals commentés

Les récitals commentés se donneront également dans l'amphithéâtre du Centre paroissial. Les représentations auront lieu les 9 novembre, 14 décembre, 8 février et le 15 mars à 7h30 p.m. Des invités différents figureront au programme de chacun de ces récitals. Il s'agira en l'occurrence de Gaston Germain, harpiste, Gabriel Tacchino, pianiste, du quintet à vent de Bruxelles et du quatuor à cordes d'Oxford.

Billets de saison

Les billets de saison JMC sont présentement en vente

de saison auront automatiquement droit de recevoir le journal d'un prix spécial. Ceux qui se procureront ces cartes du Canada.

A Thetford Mines

Subvention de \$23,247 au collège classique

THETFORD MINES, (BF) — Une subvention de \$23,247 sera payée par le ministère de l'Éducation à la Corporation du Collège classique de Thetford Mines, pour défrayer les dépenses de capital effectuées par le Collège cette année. Cette subvention décrétée par l'arrêté en conseil no 1871, en date du 23 septembre dernier, est octroyée en vertu de la Loi du financement des investissements universitaires.

La dite somme de \$23,247 sera versée, suivant les dispositions de la loi, au fur et à mesure que les dépenses prévues seront encourues.

Cette subvention couvrira la totalité des frais encourus par le Collège classique pour la préparation de nouveaux laboratoires, l'achat de matériel audio-visuel, l'asphaltage d'une partie des terrains entourant l'implantation, et autres travaux qui seront complétés au cours des prochaines semaines.

Déjà 240 membres à la Caisse d'économie de la Bell Asbestos

THETFORD MINES (BF) — La Caisse d'économie des employés de la Bell Asbestos Mines L.d., de Thetford Mines, compte déjà un total de 240 membres, dont les épargnes versées comptant s'élèvent à plus de \$2,000.

C'est ce qu'a révélé à notre reporter, hier le publiciste de la Caisse, M. Rosaire Martineau.

Ce dernier a également précisé que les déductions à la source, sur les payes des adhérents, débuteront le 1er novembre, et accumuleront plus de \$1,000 par semaine. M. Martineau a aussi ajouté que les directeurs du mouvement s'attendent à ce que plusieurs membres encaissent leurs fonds d'épargne du Canada, à leur échéance le mois prochain, pour réinvestir ces sommes dans leur Caisse d'économie. A ce moment-là, on sera en mesure de pouvoir consentir des prêts.

Le conseil d'administration de la Caisse d'épargne et de crédit de la Bell Asbestos se compose de MM. André Tur-

cotte, président, Gilles Bolduc, vice-président, Yvan Thiberge, secrétaire général, Rosaire Martineau, publiciste, Gédéon Laquerre, Benoît Prévoost, Richard Corriveau, Roch Blanchard, Denis Lessard et Noël Bolduc, directeurs.

Le Comité de crédit groupe MM. Lionel Turcotte, président, Benoît Vallée et Gaston Salmon. Au Comité de surveillance, on retrouve MM. Grégoire Lafontaine, président, Roger Therrien et L. Claude Poulin.

Assemblée de la Société d'horticulture de Thetford

Causerie sur la lumière et plante

THETFORD MINES, (MD). — M. Bernard Levas, agronome et conseiller horticole à l'Hydro-Québec, prendra la parole à l'occasion de l'assemblée de la Société d'horticulture de Thetford Mines qui se déroulera jeudi le 14 octobre, à 8 heures p.m., au Faisan Bleu.

Des prix de présence seront distribués parmi l'assistance. Tous les membres sont cordialement invités à assister à cette réunion très importante.



A SA RETRAITE. — Un autre membre du service de la protection, de Coaticook, vient de se retirer du service actif, pour raisons de santé. Il s'agit de M. Napoléon Dubé, qui s'est dévoué comme pompier volontaire, au cours des 17 dernières années. Sur cette photo, M. Dubé, à gauche, reçoit des mains du chef Gérard Groleau, une bague souvenir, offerte par l'Association des policiers et pompiers, en remerciement pour les services et le dévouement des années passées comme pompier volontaire. (Photo Rasi, Coaticook)

Echos de Coaticook

COATICOOK, (AR). — Lors d'une tournée d'inspection, dans une école effectuée par les pompiers volontaires de Coaticook, en marge de la semaine de prévention des incendies, les garçons eurent une récréation de 10 minutes, pour visiter le camion et poser toutes les questions qu'ils désiraient. La première de ces questions, posée par les élèves fut : "par où faites-vous crier la sirène?"

Les travaux de pose de tuyaux d'égoûts de surface, dans les rues de la ville, représenteront certainement une amélioration... Mais l'état des rues s'en ressent considérablement, puisque les parties où le pavé a été coupé et rempli de terre, sont tellement boueuses que les autos risquent de s'y embourber.

C'est ainsi qu'on a pu voir, l'autre jour, une dame, dont l'auto était restée embourbée dans le nouveau développement. Elle ne voulait pas salir ses souliers en marchant dans la boue, enlever ses souliers et circuler dans la vase et l'eau, en bas de nylon... Il semble que la dame n'ait même pas attrapé un rhume...

En quelques lignes

MAGOG. — Des séances de culture physique auront lieu à compter de ce soir à 7h. 30 au Pavillon des loisirs. Ces cours seront sous la direction de M. Jean Millette (Monsieur Sherbrooke) et ils auront lieu tous les lundis, mercredis et vendredis soirs.

Le chœur mixte des loisirs de Magog se prépare à fêter mercredi soir prochain, soit le 20 octobre, son anniversaire de fondation.

Ce chœur, qui se propose de réaliser de belles choses, est sous la direction de Mlle Laplante.

Toutes les personnes qui se sentent du goût et des aptitudes pour le chant sont priées de faire les premiers pas et de s'inscrire pour faire partie de ce chœur mixte d'ici le 20 octobre.



LE NOUVEL HOTEL DE VILLE D'ASBESTOS. — La levée de la première pelletée de terre a eu lieu lundi soir sur l'emplacement du futur hôtel de ville d'Asbestos. De gauche à droite, MM. Jos Eby, gérant de la mine Jeffrey, J.-M. Beauchesne, maire d'Asbestos et Armand Larrivé, président du Syndicat, exécutent ce travail préliminaire sous les yeux intéressés de plusieurs invités. (Photo La Tribune, par Jacques Drapeau)

Nouvel hôtel de ville levée de la première pelletée de terre

Anciens et nouveaux se réunissent

ASBESTOS, (JD). — L'assemblée annuelle de la Jeune chambre d'Asbestos qui réunit anciens et nouveaux membres, aura lieu ce soir à compter de 8h. 30, à l'hôtel Keber. Il s'agit de la première activité en importance pour cet organisme cette saison.



MME ED. COUTURE HONOREE. — Le président de la Chambre de commerce d'East Angus et son épouse ont été honorés au cours d'une soirée organisée en leur honneur. Sur la photo, on voit dans l'ordre habituel M. Ed. Couture qui semble admirer avec satisfaction le bouquet présenté à son épouse par Mme Bernard Palmer. Cette cérémonie avait lieu au cours d'une soirée organisée en l'honneur du président. (Photo La Tribune, par Mme Germaine Pomerleau)

Le programme comprend l'assérmentation des directeurs de la proclamation des noms des Gouverneurs de la Jeune chambre pour 1965-66, le dévoilement des armoiries pour la saison. Un goûter sera servi durant la veillée.

Tous les membres devraient se faire un devoir d'y participer.

Nouvelles heures d'ouverture des bureaux de vote en vigueur aux élections municipales

COATICOOK, (AR). — Québec ayant accédé à la demande de la ville de Coaticook et les changements ayant été affichés dans la Gazette officielle, de nouvelles heures d'ouverture des bureaux de vote seront en vigueur dans cette ville, dès les élections municipales de cet automne.

Les bureaux de vote seront en effet ouverts depuis 9 heures de l'avant midi, jusqu'à 6 heures du soir, comparativement aux années passées alors qu'ils ouvraient à 8 heures a.m. pour fermer à 5 heures p.m.

Ces changements ont été effectués afin de donner plus de chance aux travailleurs de se rendre à travailler de leur devoir de citoyen, le jour des élections municipales.

Selon la nouvelle législation, qui concorde maintenant avec les prévisions de la Loi des cités et villes, les officiers rapporteurs, dans les différents bureaux de vote seront également obligés de donner la préférence aux employés d'usine, entre 9 heures et 11 heures de l'avant midi.

Précédemment une clause spéciale incluse dans la charte de la ville de Coaticook prévoyait les heures d'ouverture des bureaux de vote, différentes de celles incluses dans la Loi des cités et villes.

La charte prévoyait en effet que les bureaux seraient ouverts de 8 heures de l'avant midi à 5 heures du soir. Ces heures ont cependant été dénoncées, dernièrement parce qu'elles n'accordaient pas assez de chance aux travailleurs de vote.

parce qu'elles n'accordaient pas assez de chance aux travailleurs de vote.

COATICOOK, (AR). — Il est maintenant certain que la compagnie Tucker Plastic, de Coaticook agrandira son usine locale, si les démarches, entreprises actuellement, par les autorités municipales aboutissent.

L'agrandissement prévu de cette usine représenterait apparemment une addition de 40,000 pieds carrés de plancher, sur deux étages.

La compagnie a déjà installé plusieurs nouvelles machines, dans cette usine, depuis quelque temps et des développements assez importants seraient sur le point de se réaliser. La compagnie emploie actuellement 42 personnes, et se spécialise dans le moulage d'articles divers, en plastique.

Si l'agrandissement est réalisé, il sera construit avec l'aide du fonds industriel municipal, qui ordinairement contracte un emprunt à long terme, pour défrayer les coûts de construction d'une bâtisse qui est ensuite revendu à la compagnie, sous forme de loyer.

La Croix-Rouge canadienne a maintenant une section à Windsor

WINDSOR, (AT). — C'est maintenant chose faite: la Croix-Rouge a sa section à Windsor. On vient d'en former le noyau que préside M. James Beattie. On tiendra une autre assemblée d'information la semaine prochaine.

Il existait déjà à Windsor une organisation de clinique de sang. Il existait également un comité de sécurité routière au département de la Santé municipale et à la Chambre de commerce.

La récente formation de la Croix-Rouge à Windsor s'occupera plus précisément de ces fonctions.

Il restera à organiser des comités de souscription, de sécurité aquatique, d'accessoires pour les malades, de protection civile, etc...

Le comité exécutif est formé comme suit: M. James Beattie, président, M. Gustave St-Laurent, vice-président, Mlle Réjeanne Côté, secrétaire, et MM. Clément Marcotte et Richard Comtois, directeurs.

Si les démarches aboutissent

Agrandissement de la Tucker Plastic

COATICOOK, (AR). — Il est maintenant certain que la compagnie Tucker Plastic, de Coaticook agrandira son usine locale, si les démarches, entreprises actuellement, par les autorités municipales aboutissent.

A Coaticook

Une cinquantaine de maisons à vendre... pour les taxes

COATICOOK, (AR). — A moins que les six usines soient payées, une cinquantaine de maisons seraient à vendre, pour les taxes, à Coaticook, cette année.

Ces maisons sont celles de propriétaires dont les factures de taxes municipales n'ont pas été acquittées depuis deux ans et plus, même si un total de six avis leur sont envoyés, à chaque année.

Selon la décision du conseil municipal, un dernier avis sera envoyé à ces propriétaires, qui auront alors 15 jours pour payer, s'ils veulent éviter la vente de leur maison.

Réussite de la course cycliste au collège St-Patrice de Magog

MAGOG. — La première course cycliste du collège St-Patrice de Magog s'est déroulée par une température propice. Les participants furent divisés en trois catégories selon l'équipement à leur disposition et l'expérience. Le trajet suivi fut le chemin de Georgeville à cause de ses côtes, ce qui rendait l'épreuve plus intéressante.

Pour la classe "A" le départ fut donné à 10.30 h. a. m. à Georgeville même, et il a fallu que 39 minutes pour franchir les 10 milles à Pierre Haman du collège St-Patrice suivi de très près par Jacques Lavoie.

Ces deux concurrents se sont talonnés tout au long du parcours, et ce n'est que par quelques secondes de différence qu'ils ont franchi la ligne d'arrivée dans la cour du collège. Il ne faudra pas oublier l'effort du jeune Charles Haman qui s'est classé troisième. Dans la classe "B" Luc Favreau s'est classé bon premier suivi de près par Serge Dugas et Daniel Monast.

Dans cette catégorie les concurrents partaient de cinq milles de Magog, ce qui donnait la chance à tout le monde de se mériter les récompenses.

Catégorie "C" Dans la catégorie "C", Richard Bessette s'est mérité les honneurs. Les concurrents se sont livrés une lutte loyale, et plusieurs gestes de bons sportifs se sont faits tout au long du trajet.

La distribution des trophées aura lieu mardi au Collège St-Patrice en présence des généreux donateurs dont les noms suivent: Bijouterie Vaillancourt, Laiterie Magog Inc., et M. Laurier Lamontagne.

Il ne faudra pas oublier ceux qui ont prêtés leurs précieux concours: Roger Service Station, la force constabulaire de Magog, et tous ceux qui ont travaillé dans l'ombre, afin de rendre possible la réussite de cette première expérience.

Concours de labours organisé par l'UCC de Ste-Catherine

STE-CATHERINE, (GR). — Le quarantième concours annuel de labours, organisé par le syndicat de l'UCC, de Ste-Catherine, se tiendra samedi prochain, à Ste-Catherine, sur la ferme de M. Jean-Raymond Simard, autrefois occupée par M. Octave Dubé.

Ce concours est sous la présidence de M. Léonard Drouin, président du Syndicat de l'UCC dont le secrétaire est Jean-Luc Chainey.

Après le concours, il y aura souper canadien, à 6.30 h., à la salle paroissiale de Ste-Catherine, suivie d'une soirée récréative.

Les deux députés fédéral et provincial, MM. Yves Forest et Georges Vaillancourt, seront présents. L'UCC sera représentée par un délégué du conseil diocésain.

Dimanche à Asbestos

M. Denis Decelles définira les buts d'une Caisse d'épargne

ASBESTOS, (JD). — M. Denis Decelles, un représentant de la Fédération des Caisses d'économie de la province de Québec, prononcera une conférence dimanche après-midi à compter de 1 h. 30 à l'ancienne chapelle St-Isaac Jogues, rue Chasée.

On sait que le Syndicat de l'Amiante d'Asbestos moussu actuellement le projet de formation d'une Coopérative d'épargne et de prêts à Asbestos. M. Decelles définira les buts d'une Caisse d'épargne.

Le secrétaire du Syndicat, M. Jean-Louis Gendron, a rappelé hier que cette assemblée ne s'adresse pas seulement aux membres mais également à tous les employés non syndiqués de la compagnie Canadian Johns-Manville.

Par ailleurs, un autre projet caressé par le Syndicat, soit la fondation d'une Fédération des associations à Asbestos, prendrait corps d'ici la fin du présent mois. Les divers organismes de la ville de l'amiante seront convoqués à une assemblée d'organisation d'ici peu.

Assemblée générale de la Chambre de commerce d'East Angus demain soir

EAST ANGUS, (Spéciale). — La Chambre de commerce d'East Angus tiendra une assemblée générale demain soir à compter de 8 heures à l'hôtel Commercial.

On y traitera de l'élaboration du programme '65-'66, et les comités industriel, social et de la santé y présenteront leur rapport. Il sera également question de l'organisation du comité du recrutement.

L'assemblée des directeurs précédera l'assemblée générale, elle commencera donc à 7 heures.

Travaux d'hiver de \$11,200 à Ascot Corner

ASCOT CORNER, (GR). — Les édiles d'Ascot Corner ont adopté, lors de leur dernière assemblée, un règlement de travaux d'hiver ou de chômage au montant de \$11,200.

M. J. E. Dubreuil, secrétaire-trésorier de cette municipalité, a spécifié que ce montant servirait à des travaux de creusage de fossés sur une ferme appartenant à M. Bartonnaix, à la construction d'une estrade et d'une cabane de hockey au nouveau parc municipal, au terrassement et au nivellement des deux parcs municipaux, et à la construction d'estrades au parc municipal rue Pomerleau.

Les journaliers recevront \$1.25 de l'heure alors que les contremaîtres et les opérateurs de machinerie recevront \$1.75.

M. Robert Roy sera candidat aux élections municipales

EAST ANGUS, (GP). — M. Robert Roy a accepté de poser sa candidature aux prochaines élections municipales d'East Angus. Il sera tout probablement l'adversaire du maire sortant de charge, M. Hervé Maitais.

M. Roy a pris cette décision après qu'une délégation lui eut demandé de prendre une décision en ce sens.

M. John Dunn, à la suite de l'acceptation de M. Roy, a précisé que ce dernier, âgé de 33 ans, a une situation financière établie et un avenir assuré.

M. Dunn a ajouté que M. Roy est le promoteur du développement Roy, un très beau site à East Angus qui comprend 25 maisons.

"M. Roy a été président en charge de la Commission industrielle d'East Angus, pour laquelle il s'est dévoué de sa personne et ses deniers. Il est écrivain de la Société de gestion locataire et placement de Sherbrooke inc., directeur de John Dunn Ass. inc., deux compagnies qu'il a menées à bien", de continuer M. Dunn.

Ce dernier a terminé en spécifiant: "Je connais M. Roy. Il est jeune et a fait ses preuves et je crois qu'il fera un maire constructif, car ce qu'il a fait dans le passé, il l'a bien fait, et je présume qu'avec Robert comme maire, des industries, on va en avoir."

M. Roy doit voir à améliorer la ville du côté industrie. Je crois avoir donné certaines marques d'intérêt pour ma ville en construisant 25 de nos plus belles demeures, et si la population me fait confiance, je ne vous décevrai pas.

"Je crois important de rappeler qu'il faut donner à manger à nos enfants avant de leur procurer des amusements. Combien de jeunes ont dû s'en aller en Ontario et aux Etats-Unis à cause du manque de travail à East Angus?"

"J'établirai mon programme en trois sections et sur circulaires que je vous ferai connaître sous peu. Je m'engage à rencontrer les associations et à discuter et coopérer avec chacune d'elles afin de résoudre leurs problèmes.

"Je compte sur votre appui et votre support, et si je deviens votre maire, une autre manufacture s'installera à East Angus sous peu".

Il semble que la Commission scolaire d'Ascot Corner soit la première commission rurale à se prévaloir de cet article.

que le ministère aura approuvé le budget soumis par la commission locale et aura fixé le millin pour l'année 1965-66.

M. Dubreuil a révélé que ce nouveau mode d'imposition empêchera la commission de contracter des emprunts onéreux et plaira sans doute aux contribuables qui n'auront pas ainsi à payer leur compte de taxes en un seul versement.

M. J.-E. Dubreuil, secrétaire-trésorier de cette commission, spécifie que l'organisme scolaire enverra un second compte vers le mois de mars, après

que le ministère aura approuvé le budget soumis par la commission locale et aura fixé le millin pour l'année 1965-66.

Cette décision a été prise en conformité avec l'article 396-A que le ministère de l'Éducation a fait parvenir aux commissaires.

M. J.-E. Dubreuil, secrétaire-trésorier de cette commission, spécifie que l'organisme scolaire enverra un second compte vers le mois de mars, après

que le ministère aura approuvé le budget soumis par la commission locale et aura fixé le millin pour l'année 1965-66.

Cette décision a été prise en conformité avec l'article 396-A que le ministère de l'Éducation a fait parvenir aux commissaires.

M. J.-E. Dubreuil, secrétaire-trésorier de cette commission, spécifie que l'organisme scolaire enverra un second compte vers le mois de mars, après

que le ministère aura approuvé le budget soumis par la commission locale et aura fixé le millin pour l'année 1965-66.

Cette décision a été prise en conformité avec l'article 396-A que le ministère de l'Éducation a fait parvenir aux commissaires.

M. J.-E. Dubreuil, secrétaire-trésorier de cette commission, spécifie que l'organisme scolaire enverra un second compte vers le mois de mars, après

que le ministère aura approuvé le budget soumis par la commission locale et aura fixé le millin pour l'année 1965-66.

Cette décision a été prise en conformité avec l'article 396-A que le ministère de l'Éducation a fait parvenir aux commissaires.

M. J.-E. Dubreuil, secrétaire-trésorier de cette commission, spécifie que l'organisme scolaire enverra un second compte vers le mois de mars, après

que le ministère aura approuvé le budget soumis par la commission locale et aura fixé le millin pour l'année 1965-66.

Cette décision a été prise en conformité avec l'article 396-A que le ministère de l'Éducation a fait parvenir aux commissaires.

M. J.-E. Dubreuil, secrétaire-trésorier de cette commission, spécifie que l'organisme scolaire enverra un second compte vers le mois de mars, après

que le ministère aura approuvé le budget soumis par la commission locale et aura fixé le millin pour l'année 1965-66.

Cette décision a été prise en conformité avec l'article 396-A que le ministère de l'Éducation a fait parvenir aux commissaires.

M. J.-E. Dubreuil, secrétaire-trésorier de cette commission, spécifie que l'organisme scolaire enverra un second compte vers le mois de mars, après

que le ministère aura approuvé le budget soumis par la commission locale et aura fixé le millin pour l'année 1965-66.

Cette décision a été prise en conformité avec l'article 396-A que le ministère de l'Éducation a fait parvenir aux commissaires.

M. J.-E. Dubreuil, secrétaire-trésorier de cette commission, spécifie que l'organisme scolaire enverra un second compte vers le mois de mars, après

que le ministère aura approuvé le budget soumis par la commission locale et aura fixé le millin pour l'année 1965-66.

Cette décision a été prise en conformité avec l'article 396-A que le ministère de l'Éducation a fait parvenir aux commissaires.

M. J.-E. Dubreuil, secrétaire-trésorier de cette commission, spécifie que l'organisme scolaire enverra un second compte vers le mois de mars, après

que le ministère aura approuvé le budget soumis par la commission locale et aura fixé le millin pour l'année 1965-66.

Cette décision a été prise en conformité avec l'article 396-A que le ministère de l'Éducation a fait parvenir aux commissaires.

M. J.-E. Dubreuil, secrétaire-trésorier de cette commission, spécifie que l'organisme scolaire enverra un second compte vers le mois de mars, après

que le ministère aura approuvé le budget soumis par la commission locale et aura fixé le millin pour l'année 1965-66.

Cette décision a été prise en conformité avec l'article 396-A que le ministère de l'Éducation a fait parvenir aux commissaires.

M. J.-E. Dubreuil, secrétaire-trésorier de cette commission, spécifie que l'organisme scolaire enverra un second compte vers le mois de mars, après

que le ministère aura approuvé le budget soumis par la commission locale et aura fixé le millin pour l'année 1965-66.

Cette décision a été prise en conformité avec l'article 396-A que le ministère de l'Éducation a fait parvenir aux commissaires.

M. J.-E. Dubreuil, secrétaire-trésorier de cette commission, spécifie que l'organisme scolaire enverra un second compte vers le mois de mars, après

que le ministère aura approuvé le budget soumis par la commission locale et aura fixé le millin pour l'année 1965-66.

Cette décision a été prise en conformité avec l'article 396-A que le ministère de l'Éducation a fait parvenir aux commissaires.

M. J.-E. Dubreuil, secrétaire-trésorier de cette commission, spécifie que l'organisme scolaire enverra un second compte vers le mois de mars, après

que le ministère aura approuvé le budget soumis par la commission locale et aura fixé le millin pour l'année 1965-66.

Cette décision a été prise en conformité avec l'article 396-A que le ministère de l'Éducation a fait parvenir aux commissaires.

M. J.-E. Dubreuil, secrétaire-trésorier de cette commission, spécifie que l'organisme scolaire enverra un second compte vers le mois de mars, après

que le ministère aura approuvé le budget soumis par la commission locale et aura fixé le millin pour l'année 1965-66.

Cette décision a été prise en conformité avec l'article 396-A que le ministère de l'Éducation a fait parvenir aux commissaires.

M. J.-E. Dubreuil, secrétaire-trésorier de cette commission, spécifie que l'organisme scolaire enverra un second compte vers le mois de mars, après

que le ministère aura approuvé le budget soumis par la commission locale et aura fixé le millin pour l'année 1965-66.

Cette décision a été prise en conformité avec l'article 396-A que le ministère de l'Éducation a fait parvenir aux commissaires.

M. J.-E. Dubreuil, secrétaire-trésorier de cette commission, spécifie que l'organisme scolaire enverra un second compte vers le mois de mars, après

que le ministère aura approuvé le budget soumis par la commission locale et aura fixé le millin pour l'année 1965-66.

Cette décision a été prise en conformité avec l'article 396-A que le ministère de l'Éducation a fait parvenir aux commissaires.

M. J.-E. Dubreuil, secrétaire-trésorier de cette commission, spécifie que l'organisme scolaire enverra un second compte vers le mois de mars, après

que le ministère aura approuvé le budget soumis par la commission locale et aura fixé le millin pour l'année 1965-66.

Cette décision a été prise en conformité avec l'article 396-A que le ministère de l'Éducation a fait parvenir aux commissaires.

M. J.-E. Dubreuil, secrétaire-trésorier de cette commission, spécifie que l'organisme scolaire enverra un second compte vers le mois de mars, après

que le ministère aura approuvé le budget soumis par la commission locale et aura fixé le millin pour l'année 1965-66.

Cette décision a été prise en conformité avec l'article 396-A que le ministère de l'Éducation a fait parvenir aux commissaires.

M. J.-E. Dubreuil, secrétaire-trésorier de cette commission, spécifie que l'organisme scolaire enverra un second compte vers le mois de mars, après

que le ministère aura approuvé le budget soumis par la commission locale et aura fixé le millin pour l'année 1965-66.

Cette décision a été prise en conformité avec l'article 396-A que le ministère de l'Éducation a fait parvenir aux commissaires.

M. J.-E. Dubreuil, secrétaire-trésorier de cette commission, spécifie que l'organisme scolaire enverra un second compte vers le mois de mars, après

que le ministère aura approuvé le budget soumis par la commission locale et aura fixé le millin pour l'année 1965-66.

Cette décision a été prise en conformité avec l'article 396-A que le ministère de l'Éducation a fait parvenir aux commissaires.

M. J.-E. Dubreuil, secrétaire-trésorier de cette commission, spécifie que l'organisme scolaire enverra un second compte vers le mois de mars, après

que le ministère aura approuvé le budget soumis par la commission locale et aura fixé le millin pour l'année 1965-66.

Cette décision a été prise en conformité avec l'article 396-A que le ministère de l'Éducation a fait parvenir aux commissaires.

M. J.-E. Dubreuil, secrétaire-trésorier de cette commission, spécifie que l'organisme scolaire enverra un second compte vers le mois de mars, après

que le ministère aura approuvé le budget soumis par la commission locale et aura fixé le millin pour l'année 1965-66.

Cette décision a été prise en conformité avec l'article 396-A que le ministère de l'Éducation a fait parvenir aux commissaires.

M. J.-E. Dubreuil, secrétaire-trésorier de cette commission, spécifie que l'organisme scolaire enverra un second compte vers le mois de mars, après

que le ministère aura approuvé le budget soumis par la commission locale et aura fixé le millin pour l'année 1965-66.

Cette décision a été prise en conformité avec l'article 396-A que le ministère de l'Éducation a fait parvenir aux commissaires.

M. J.-E. Dubreuil, secrétaire-trésorier de cette commission, spécifie que l'organisme scolaire enverra un second compte vers le mois de mars, après

que le ministère aura approuvé le budget soumis par la commission locale et aura fixé le millin pour l'année 1965-66.